



La Lettre des CCAF n° 1– Janvier 2018

SOMMAIRE

A.G. statutaire des 20 et 21 janvier 2018 - CONVOCATION

Ordre du jour	p.3
Annexe 1 : liste des responsabilités : coordinations, délégations	p.5
Annexe 2 :	
Projet d'invitation à la préparation du séminaire I-AEP sur la passe	p.6
Annexe 3 : pouvoir	p.7

<i>Document</i>	p.8
-----------------	-----

<i>Agenda et Bloc-Notes</i>	p.9
-----------------------------	-----

Conception et réalisation Claire Colombier

Envoi via le site Bertrand Phésans

CARTELS CONSTITUANTS DE L'ANALYSE FREUDIENNE

CONVOCATION À

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DES 20 ET 21 JANVIER 2018 À L'USIC

18 rue de Varenne, 75007 Paris
code : 08246

Samedi de 9h à 17 h 30 : salle Jean-XXIII, escalier B, 3^e étage
Dans cette même salle, jusqu'à 20 h : rencontre autour du livre de Jacques Nassif
Dimanche matin de 9 h à 13h : salle Bussery (RC)

ORDRE DU JOUR :

Samedi 20 janvier 2018

9.00 – 9.30 Accueil

9.30 – 10.30

Rapport du président et introduction/présentation des questions soulevées par le nouveau fonctionnement des CCAF

Rapport du trésorier

10.30 – 12.30

Élaboration du nouveau fonctionnement : quelle nouvelle instance créer qui regrouperait ceux qui, membres ou correspondants, s'engagent à prendre des responsabilités effectives au nom d'un « collectif » dont il conviendra de préciser plus avant la définition et le fonctionnement.

Dans cette optique, il est proposé que chacun des coordonnants fasse un bilan/rapport de son activité et nous dise s'il désire poursuivre cette activité soit en l'état.

Coordinations : accueil, passe, Courrier, site, groupes de travail/AG/Journées (cf. dans les annexes la liste détaillée des coordonnants)

Il conviendrait de créer une coordination des secrétariats, qui consisterait à organiser systématiquement les prises de notes lors de nos différentes réunions et à établir les compte-rendu

Dispositif sur la pratique : un dispositif à réinventer, notamment pour les modalités du retour.

Délégations

Rapport des délégués I-AEP

Rapport des délégués Convergencia

12.30 – 14.30 Pause déjeuner

14.30 – 15.30

Fin du travail de la matinée avec structuration/mise en forme des décisions quant au nouveau fonctionnement et votes éventuels.

15.30 – 17.00

Préparation séminaire I-AEP :

Point sur organisation matérielle / logistique

Point sur la conception et le contenu du séminaire

Projet d'argument proposé par Albert Maître, avec J.M. Darchy et C. Colombier

Discussion du/des texte(s) pour une éventuelle modification de l'art. 7 de nos statuts

Organisation du travail du dimanche matin

17.00 – 17.30

Décision à prendre sur une proposition de C. Colombier : le site comprendrait une nouvelle rubrique, en registre privé, « La Lettre des CCAF ». Les différents numéros seraient donc accessibles directement sur le site pour les membres et correspondants.

Journée/réunion au printemps 2018 : date, lieu, qui prépare en lien avec le coordonnant des journées.

Qui prépare l'AG de juin 2018 en lien avec le coordonnant des AG ?

Invitation en fin de cette journée de notre collègue Claude Deutsch pour son livre *Je suis fou et vous ?* paru chez Érès

17.30 pause et accueil des personnes qui viennent pour la soirée sur le livre de J. Nassif.

Dimanche 21 janvier 2018

9.30 – 12.30

Travail par groupe suivant les questions de fonctionnement/organisation/activité discutées dans les débats du samedi.

Rappel des consignes pour l'établissement du CR par qui en aura pris la responsabilité et date limite d'envoi de ce CR pour le Courrier.

12.30 – 13 Au revoir et rangement.

ANNEXE 1 : Liste des responsabilités

Coordonnants de l'accueil : Marie Diebler et Jacques Nassif.

Coordonnants de la passe : Jean-Michel Darchy et Claire Colombier.

Coordonnant du Courrier : Claire Colombier, avec Albert Santelli, Isabelle Dufresnoy et Marie Diebler.

Coordonnant du site : Bertrand Phésans (administrateur du site), avec Claire Colombier pour la mise en ligne du *Courrier*.

Coordonnant des groupes au travail, des journées des CCAF et des AG : Bertrand Phésans.

Les délégués

– à l'*Inter-associatif européen de psychanalyse* : Martine Lesbats-Aimedieu, Michel Didierlaurent, avec Marie Diebler, Jacques Nassif et Christine Roosen.

– à *Convergencia* : Christophe Amestoy, pour les réunions du Comité de liaison français, et Michèle Skierkowski, pour les réunions du Comité de liaison général, et les colloques et congrès qui les accompagnent.

Responsabilités au niveau de l'association loi 1901

- *Trésorerie* : Michel Didierlaurent, et Isabelle Dufresnoy
- *Président* : Bertrand Phésans

NB : il conviendra d'ajouter à cette liste une coordination des secrétariats (organisation des prises de notes et rédaction des CR de réunions) et une coordination mise à jour du site (re-pérage de textes à mettre en ligne qui seront transmis à l'administrateur, coordonnant du site).

*PROJET D'INVITATION À PARTICIPER À L'ORGANISATION
D'UN SEMINAIRE I-AEP SUR LA PASSE*

En proposant un séminaire de l'I-AEP sur la Passe, les CCAF invitent les associations psychanalytiques, y compris celles qui ne sont pas membres de l'I-AEP et celles qui ne pratiquent pas la passe, à un débat sur l'état actuel de la pratique de ce dispositif, cinquante ans après la proposition fondatrice du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École.

Le dispositif de la Passe a connu des modifications propres à chaque association et les témoignages sur leurs raisons ne peuvent que nous enseigner sur les finalités de ce dispositif et ses incidences institutionnelles.

Le débat que nous proposons se déroulera dans un contexte qui n'est plus celui des années soixante. La supposition de savoir attribuée au discours d'un maître a été déniée par la fausse évidence (EBM) des évaluations produites par des « experts » à la solde du pouvoir économique. La psychanalyse est non seulement calomniée, mais son exercice, en tant que tel, est menacé voire interdit dans certains pays européens, sauf s'il se déroule sous le couvert d'une pratique de psychothérapeute dont la nomination repose exclusivement sur les critères d'un savoir universitaire.

Il importe donc de faire valoir et reconnaître la spécificité de la pratique de la psychanalyse et l'originalité de sa transmission que les différentes expériences du dispositif de la passe pourraient établir.

Pourrons nous produire un discours sur la nomination analyste, à destination d'un pouvoir politique, qui se distinguerait d'une cooptation ou d'une évaluation de connaissances universitaires ?

Les CCAF, par les voix de leurs délégués, demandent donc à la Coordination de l'I-AEP et à son secrétariat de prévoir dans les prochaines coordinations un temps de débat et de préparation pour le séminaire des 1^{er} et 2 décembre 2018 sur la Passe.

Albert Maître, avec J.M. Darchy et C. Colombier

ANNEXE 3



Assemblée Générale

Pouvoir

Je, soussigné(e),.....
(Membre des C.C.A.F)

Donne pouvoir à.....
(Membre des C.C.A.F)

Pour me représenter à l'Assemblée Générale des 20 et 21 janvier 2018, prendre part aux délibérations et voter en mon nom et place.

Fait à.....le.....2018

Signature (à faire précéder de la mention manuscrite : « Bon pour pouvoir »)

2018
Pour une année
nouvelle

A chaque effondrement des preuves,
le poète répond par une salve d'avenir

René Char

« Partage formel », dans *Œuvres complètes*, René
Char, éd. Gallimard, coll. « Bibliothèque de la
Pléiade », 1983, p. 167

Photo CC Forêt de Saint-Sever-Calvados 2011



AGENDA

20 et 21 janvier 2018

AG statutaire des CCAF à l'USIC,
18 rue de Varenne, 75007 Paris
code : 08246

Samedi 9h à 17 h 30 : salle Jean-XXIII, escalier B, 3^e étage

Dans cette même salle, jusqu'à 20 h : rencontre autour du livre de Jacques Nassif

Dimanche matin 9 h à 13 h : salle Bussery (RC)

3 et 4 février 2018

Coordination de l'I-AEP

Mars

Journée de travail des CCAF

(date et lieu à définir)

BLOC-NOTES

Un numéro du *Courrier* sera réalisé en février.
Merci d'adresser vos contributions, pour le 5 février 2018 au plus tard
à Claire Colombier ccolombierpro@gmail.com
Merci également de signaler si vous souhaitez recevoir
Le Courrier sous forme numérique.

La prochaine Lettre des CCAF sera réalisée début mars.
Vos contributions seront reçues jusqu'au 28 février 2018 inclus par
Claire Colombier ccolombierpro@gmail.com



La Lettre des CCAF

N°2 – MARS 2018

Association membre de l'Inter-associatif européen de psychanalyse
Association membre de Convergencia, Mouvement lacanien pour la
psychanalyse freudienne
Siège social : 97 boulevard Arago, 75014 Paris

www.cartels-constituants.fr

Les coordonnants

Coordonnants de l'accueil : Marie Diebler et Jacques Nassif.

Coordonnants de la passe : Jean-Michel Darchy et Claire Colombier, avec Albert Maitre pour la préparation du séminaire I-AEP de décembre 2018

Coordonnant du Courrier et de La Lettre des CCAF : Claire Colombier, avec Albert Santelli pour la relecture et les corrections et Han-Victor Lu pour les envois du *Courrier*.

Coordonnante des Contacts : Isabelle Dufresnoy

Coordonnant du site : Bertrand Phésans (administrateur du site), avec Claire Colombier pour la mise en ligne du *Courrier*.

Coordonnant des groupes au travail, des journées des CCAF et des AG : Bertrand Phésans.

Coordonnant des secrétariats : André Laviolette, avec tous ceux qui voudront bien lors des réunions prendre des notes et les lui transmettre.

Les délégués

– à l'*Inter-associatif européen de psychanalyse* : Martine Lesbats-Aimedieu, Michel Didierlaurent, Marie Diebler, Jacques Nassif et Christine Roosen ;

– à *Convergencia* : Christophe Amestoy.

Responsabilités au niveau de l'association loi 1901

– *Trésorerie* : Michel Didierlaurent et Isabelle Dufresnoy ;

– *Président* : Bertrand Phésans.

AA

Réalisation de La Lettre
Envoi par newsletter

Claire Colombier
Bertrand Phésans

PRÉVISIONS POUR LE DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

17 mars 2018 à l'IPT

Journée de travail des CCAF

9h salle 23

Accueil

De 9h30 à 12h15

Modalités d'intervention au séminaire I-AEP de décembre 2018

De 14h à 17h15

Poursuite du travail avec nos invités, collègues d'autres associations de ou hors I-AEP, passeurs...

De 17h30 à 19h45
Salle 11

Rencontre avec Claude Deutsch, auteur de *Je suis fou et vous ?* ÉRÈS

Un repas a été prévu par Bertrand Phésans au « restaurant australien » qui jouxte la gare du RER Denfert-Rochereau. Il a négocié un repas à 21 € (1 plat+1 boisson+1 café) avec 10 € pris en charge avec les CCAF (en accord avec notre trésorier Michel Didierlaurent), donc coût pour chacun 11 euros.

INVITATION À LA JOURNÉE DE TRAVAIL DU 17 MARS 2018

Nous vous invitons à un nouveau temps de préparation du séminaire inter-associatif sur la passe des 1 et 2 décembre 2018.

La matinée réunira tous ceux qui ont participé, à quelque place que ce soit au dispositif de la passe des CCAF, afin de définir des modalités de travail en accord avec ce qui caractérise ce dispositif : tirage au sort, témoignage indirect, avec cette chicane supplémentaire du rôle du rapporteur entre jury et coordonnant, nomination non d'un analyste mais de l'analyse...

Nous accueillerons l'après-midi nos collègues d'autres associations, intéressés par un débat sur la passe, dans un contexte fort différent de celui de la « Proposition d'octobre 1967 », où les questions de la transmission de l'analyse et de la possibilité de l'exercice de l'analyse profane se posent à l'échelon européen.

Vous êtes aussi cordialement invités à la rencontre avec Claude Deutsch, en fin de journée.

Pour les CCAF,

Claire Colombier et Jean-Michel Darchy, coordonnants de la passe,
avec Albert Maitre.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

Institut protestant de théologie, 83 Bd Arago, 75014 Paris

9h30 - 12h15 (salle 23)

Travail sur les modalités possibles du séminaire sur la passe de décembre 2018

14h – 17h30 (salle 11)

Poursuite du travail avec nos invités, collègues d'autres associations, de l'I_AEP ou hors I-AEP

17h30 – 19h45 (salle 11)

Rencontre avec Claude Deutsch, auteur de *Je suis fou et vous ?* érès (sommaire du livre et interview de l'auteur sur le site de l'éditeur

INVITATION À LA RENCONTRE AVEC CLAUDE DEUTSCH
SAMEDI 17 MARS DE 17H30 À 20H
IPT, 83 BD ARAGO, 75014 PARIS



Claude Deutsch est cofondateur de l'Association d'usagers en santé mentale Advocacy France, dont il est actuellement conseiller scientifique. Il a été président de Santé mentale Europe, de 2004 à 2006, et vice-président de la Fédération mondiale de santé mentale, de 2005 à 2007. Il est docteur en psychologie et en philosophie. Compagnon de route fidèle des usagers, il a créé et dirigé pendant trente ans le foyer Léone-Richet à Caen, structure de psychothérapie institutionnelle et exercé comme psychanalyste membre des Cartels constituants de l'analyse freudienne.

« On peut parler d'un authentique savoir de la part des usagers en santé mentale. Comment interroger les concepts, comme les concepts d'usager, de personne, de handicap, pour valoriser ce qui est une lutte pour la reconnaissance de ces personnes en souffrance psychique que l'on traite de « fous », ce pourquoi je reprends ce titre qui a été celui d'une campagne anti-discrimination que notre association (Advocacy France) a menée. » Extrait de la vidéo où Claude Deutsch présente son ouvrage.

www.editions-eres.com/ouvrage/4037/je-suis-fou-et-vous

« Ce n'est pas parce qu'il n'y pas de raison qu'il n'y a pas de pensée »

SÉMINAIRE DE L'INTER-ASSOCIATIF EUROPÉEN SUR LA PASSE
1^{er} et 2 décembre 2018 à Paris

Les Cartels Constituants de l'Analyse Freudienne invitent celles et ceux qui ont participé au dispositif sur la passe, ainsi que les associations psychanalytiques, le pratiquant ou pas, à un débat sur les pratiques de ce dispositif et ses enseignements, cinquante ans après la proposition fondatrice du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École.

Le débat que nous vous proposons se déroulera dans un contexte qui n'est plus celui des années soixante. La psychanalyse a, encore plus aujourd'hui, à faire valoir l'originalité de sa pratique et de ses fins pour déjouer les tendances insistantes en Europe qui visent à l'assimiler aux psychothérapies. La Passe ne serait-elle pas susceptible, par ses enseignements, de montrer l'originalité de la transmission de la psychanalyse et sa laïcité ?

Les CCAF souhaitent que ce séminaire se prépare et s'organise de manière plurielle, c'est pourquoi nous vous convions à une réunion préparatoire, le samedi 17 mars 2018, de 14h à 17h30
à l'Institut Protestant de théologie, 83 Bd Arago, salle 11.

Pour les CCAF,
Claire Colombier et Jean-Michel Darchy, correspondants de la passe
avec Albert Maitre

PROJET POUR LE DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE DU 17 MARS
PRÉPARATION DU SÉMINAIRE I-AEP SUR LA PASSE
DES 1 ET 2 DÉCEMBRE 2018

Lors de la matinée qui réunit ceux qui, à quelque place que ce soit, ont participé à notre dispositif de la passe, nous nous proposons de définir plusieurs modalités pour ce séminaire.

Rappelons les principes que nous avons déjà posés :

- Ce séminaire inter-associatif est préparé de manière inter-associative lors de cette journée puis lors des coordinations de l'I-AEP et sans doute lors d'une journée en octobre.

- Il est important que les modalités pour les temps que nous animerons aient un minimum d'isomorphisme avec notre dispositif de la passe. Aussi souhaitons nous recourir au témoignage indirect.

- Nous souhaitons laisser l'initiative de temps du séminaire à ceux qui ont un dispositif de la passe différent du nôtre, afin qu'eux aussi puissent définir des modalités en isomorphisme avec leur propre dispositif

- L'axe de la réflexion est : « Dispositif de la passe et transmission de la psychanalyse ».

Nous pourrions donc lors de cette matinée préciser comment nous ferons intervenir le témoignage indirect et aussi sur quels aspects de notre dispositif il convient de mettre l'accent.

L'après-midi est ouvert aux collègues de l'inter associatif mais aussi à tous ceux qui souhaitent se positionner sur ce dispositif de la passe.

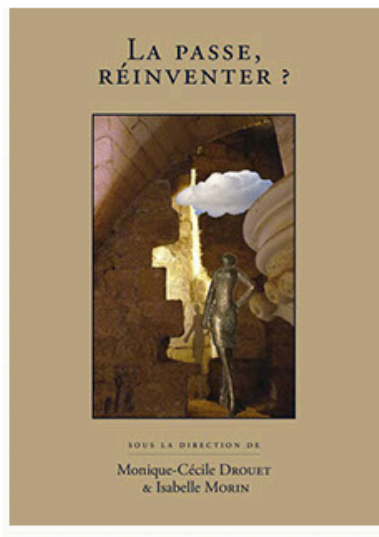
Il serait intéressant d'ouvrir l'après-midi par une table ronde où 5 ou 6 personnes interviendraient successivement pendant 5 minutes chacune pour exposer les questions qu'il leur semble essentielles de poser sur la mise en œuvre de ce dispositif de la passe, hier et aujourd'hui.

(NB : Le temps me semble trop court pour faire deux tables rondes avec chacune 4 intervenants, mais c'est cependant une possibilité si beaucoup de personnes veulent présenter un argument).

Ces brefs exposés introduiront le débat annoncé dans l'invitation.

Il serait intéressant de garder une vingtaine de minutes à la fin pour reformuler les enseignements de cette journée, faire appel à des groupes de travail qui pourraient se constituer, et préciser les prochains rendez-vous.

Claire Colombier, 18 février 2018
Avec Jean-Michel Darchy et Albert Maitre



La Passe, réinventer ?

ouvrage collectif, sous la direction de Cécile Drouet et Isabelle Morin

Un livre CD où sont réunis des textes de réflexion issus des interventions de huit psychanalystes lors de deux journées de travail sur la procédure de la passe - inventée par Lacan en 1967.

Ces journées ont été organisées à arc en rêve centre architecture à Bordeaux les 15 et 16 octobre 2017.

Sommaire

Monique-Cécile Drouet / ... *la passe dans tous ses états*

Jean-Paul Bucher / *Des constructions de l'extime*

Fabienne Guillèn / *La survie de la psychanalyse*

Anne-Marie Braud / *Parler aux murs - Qu'il fasse clair quand il fait jour, rien ne va de soi dans ce titre*

Dominique Noël / *Mots de passe*

Marie-Jean Sauret / *Le réel de la passe*

Bertrand-François Gérard / ... *alors je cherche*

Isabelle Morin / *La marge de nos différences*

COMMANDER



Livre-CD

Une coédition Script et quelques-uns quelques-unes, avec le soutien du Pari de Lacan.

Le CD reprend l'intervention intégrale de Bertrand-François Gérard.

Dimensions : 15 x 21 cm

Nombre de pages : 116 p

Poids : 225 gr

Conception graphique : Antoine Rathier

CD : Studio BAM / Benjamin Charles à Bordeaux

Image de couverture : Collage Bertrand-François Gérard

Impression livre : Copy-Média à Canéjan (33)

Liens

Studio BAM / Benjamin Charles

Le Pari de Lacan

Date de parution : janvier 2018

ISBN : 978-2-911511-40-0

PRIX PUBLIC : 15,00 €

Jean-Paul Bucher, qui était correspondant des CCAF, avait envoyé pour le Courrier qa contribution à ce livre.

AGENDA

17 mars 2018, à l'IPT	Journée de travail des CCAF Modalités d'intervention au séminaire. Poursuite du travail avec nos invités, collègues d'autres associations de ou hors I-AEP Rencontre avec Claude Deutsch, auteur de <i>Je suis fou et vous ?</i> ÉRÈS
19 et 20 mai 2018	Coordination de l'I-AEP
2 et 3 juin 2018, à Gand	Séminaire autour du projet de CERFP
16 et 17 juin 2018, à Paris	A.G. des CCAF
22 et 23 septembre 2018	Coordination de l'I-AEP
Novembre 2018 (date à préciser)	Journée de travail des CCAF
1 et 2 décembre 2018	Séminaire inter-associatif sur la passe

BLOC-NOTES

Les changements dans vos coordonnées sont à signaler à
Isabelle Dufresnoy-Spezia isabelle.dufresnoy@gmail.com

*Vos contributions à La Lettre des CCAF du mois d'avril sont à envoyer
pour le 5 avril au plus tard à Claire Colombie
ccolombierpro@gmail.com*

SOMMAIRE

DOCUMENTS PREPARATOIRES A LA JOURNEE DU 17 MARS

Les différents temps de la journée	3
Invitations	4
Proposition de déroulement pour l'après-midi	7

INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE

La passe réinventée sous la direction de C. Drouet et I. Morin	8
--	---

<i>AGENDA et BLOC-NOTES</i>	9
-----------------------------	---





La Lettre des CCAF

N°3 – AVRIL 2018

Association membre de l'Inter-associatif européen de psychanalyse
Association membre de Convergencia, Mouvement lacanien pour la psychanalyse freudienne
Siège social : 97 boulevard Arago, 75014 Paris

www.cartels-constituants.fr

SOMMAIRE

<i>COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE DU 17 MARS 2018</i>	3
<i>UNE LETTRE ET UNE INVITATION</i>	
Une lettre de Claude Deutsch	13
Séminaire d'Advocacy France	14
<i>REBONDS</i>	
Littérature et psychanalyse, Chantal Danjou	15
<i>I-AEP</i>	
Manifeste pour la préservation des CMPP et la liberté d'exercice de leurs acteurs, Analyse freudienne	17
Pour une localisation de la psychanalyse, Jacques Nassif	24
<i>AGENDA ET BLOC-NOTES</i>	26

Réalisation de La Lettre	Claire Colombier
Relecture et corrections	Albert Santelli
Envoi par newsletter	Bertrand Phésans

JOURNÉE DE TRAVAIL DES CCAF DU 17 MARS 2018

Préparation du séminaire I-AEP de décembre 2018

Réunie à l'IPT, 83 boulevard Arago, 75014 Paris, l'association des CCAF a organisé une journée de travail préparant le séminaire inter-associatif prévu les 1^{er} et 2 décembre 2018. Une autre journée de travail est prévue en novembre, dont la date reste à préciser.

De 9 h (30) à 12 h 30

Personnes présentes :

Christophe Amestoy, Nadine Collin, Claire Colombier, Jean-Michel Darchy, Michel Didier-laurent, Yves Génin, André Laviolette, Martine Lesbats-Aimedieu, Albert Maitre, Jacques Nassif, Bertrand Phésans, Christine Roosen, et Baya Mebtouche, Joseph-Lê Ta Van.

Le président ouvre les travaux à 10 heures.

Les cinq points à aborder :

- 1 – Pourquoi un séminaire I-AEP sur la passe ?
- 2 – Rappels sur le dispositif pratiqué aux CCAF.
- 3 – Les demandes de passe aujourd'hui.
- 4 – Modalités de travail pour le séminaire inspiré de ce qui se pratique aux CCAF, le témoignage indirect.
- 5 – Un titre pour le séminaire ?

1- Pourquoi un séminaire I-AEP sur la passe ?

Notre dispositif est inter-associatif. Il est nécessaire, voire vital, aujourd'hui, de relancer cette dimension inter-associative, aussi bien avec les associations de l'I-AEP (Inter-associatif européen de psychanalyse) qu'avec celles qui n'en sont pas membres. Il faut trouver les moyens de travailler ensemble.

Par ailleurs, bien qu'il soit prévu que chacun des participants au dispositif sur la passe ait à transmettre à l'association ce qui est susceptible de faire enseignement, il s'avère que les contributions se font rares. Pourquoi cette difficulté dans la transmission ?

Un séminaire I-AEP peut être une incitation à en parler. Les autres associations, en position d'Autre, comme lieu d'adresse ouvrant la possibilité d'un discours susceptible de trancher sur l'intime et la connivence propre à chaque association.

Les membres des CCAF souhaitent faire une adresse à l'inter-associatif sur la passe. Sur ce point il faut noter trois choses :

- certaines associations renoncent à la passe ;
- il y a un caractère inter-associatif ;
- comment peut-on en tirer quelque chose ?

Ce que l'on trouve dans la littérature, concernant la passe et la transmission, nous amène d'emblée à constater un double obstacle.

Chez Lacan, il y a une différence entre transmission et enseignement.

La transmission, c'est la question de l'Ics. Dans d'autres associations que la nôtre, on ignore ce point ; cela est réglé par une discursivité efficiente dans son champ. On y retrouve ou pas ce qu'on y attend a priori, c'est un exercice, à la limite de pure rhétorique. La transmission de la psychanalyse quant à ses impasses, ses apories, n'y transparait pas.

L'émotion y a sa part, pourtant, pour faire entendre ce qu'il en est du rapport d'exclusion par rapport à une compréhension qui resterait purement intellectuelle et, comme telle, maîtrisable. Théoriser sa cure, c'est se dissocier des difficultés d'énonciation. Le lissage des difficultés d'élaboration à partir d'un balisage théorique permet de vérifier des standards prédéfinis comme passage obligé valable pour une « nomination d'école ».

Aux CCAF, il y a un travail considérable accumulé au cours des années mais qui est peu utilisé pour rendre compte de la distance nécessaire pour resituer correctement la fonction de la topologie.

On pense à l'élaboration et à l'éclairage sur la topologie de notre collègue Guy Ciblac. Notamment à ce qu'il a développé pour « trouer le dire », les différentes versions d'un même discours, essentiel au moment du « retour au passant ». Il faudrait rassembler tous ces textes ! À l'I-AEP, des collègues écoutent notre conception, mais dès qu'il s'agit d'articuler et de prendre langue avec leurs associations, des mécanismes de défense se mobilisent par rapport à leur situation particulière dans leur association. Cela engage quelque chose qui met en question le lien social de telle ou telle association, ce qui montre que quelque chose du singulier chez tel ou tel analyste est irréductible au collectif. Il s'ensuit un phénomène de grippage ! Si des collègues d'autres associations ne manquent pas d'éloges sur leur expérience quant au dispositif de la passe aux CCAF, pourquoi n'en sort-il pas un questionnement dès qu'il s'agit de leur propre lien social « institutionnel » ?

Le développement topologique de Jacques Lacan à propos de la question du tore qui reprend le jeu de la demande et du désir reprend bien cette question et cet écart entre demande et désir.

Récemment, la Fédération européenne de psychanalyse (FEP) a annoncé une conférence en Espagne, à Séville, très intéressante, où la figure du Tore est reprise par rapport au Tore et au Minotaure. Toro en espagnol désignant aussi bien le Tore que le taureau.

Sur le plan de l'éthique, la FEP de M. Pommier présente des particularités. Cela s'apparente distribution d'un produit de consommation,

L'ECF, elle, a créé une école pour garantir le statut de psychanalyste.

À propos de l'éthique de la psychanalyse, il faut dire que l'Einfalt a à voir avec le signifiant lacanien.

Il y a mise en fonction du désir du psychanalyste. Cf. : Vladimir Granoff parle du « désir d'analyse », ce qui est différent du désir de l'analyste. Il est très critique par rapport à la complexité de l'appareil conceptuel du dernier Lacan.

Aux CCAF, pendant longtemps, sans faire de l'enseignement, tout ce qui a été produit a abouti à un travail de mise à plat, sans en produire un discours systématique.

Croire savoir réalise après-coup la relation du savoir à la vérité. Là où ça fait coupure entre transmission et enseignement.

Par rapport à ces différentes positions, on a, aux CCAF, envisagé de laisser du temps, mais quid de faire place à d'autres dispositifs ? La passe ne va pas de soi. Elle est parfois contestée ou abandonnée. Les associations dans l'une ou l'autre de ces positions ont leur place dans ce séminaire, si elles veulent la soutenir.

Il y a une même dynamique éthique en Italie et en Belgique, où se cherche un lieu pour la transmission. Dans beaucoup d'associations, il y a un travail en cartels ou en groupes. Soutenant une dynamique non marchande, ces gens ont des choses à dire.

Il y a déjà des liens avec l'association Encore. Xavier Fourtou a fait une démarche. Mais il a un avis différent des autres membres de cette association. Nous pouvons leur proposer de venir dire leur différence, leur position pensée et argumentée.

Ce n'est pas la même différence qu'avec la SPF qui fait un dispositif d'association à partir de psychanalystes normalement nommés. Il y a un gradus. Un candidat tire au sort deux psychanalystes de l'association et deux extérieurs. Ils pensent qu'ils font mieux qu'à Espace analytique. Ils ont à l'esprit d'écarter les psychanalystes qu'ils jugeraient indignes. Exemple d'un psychanalyste danois dont la pratique n'était pas très orthodoxe (il couchait avec ses analystes...).

Aux CCAF, notre esprit est complètement différent. La passe est faite pour écouter un discours et non un désir d'être reconnu. La passe ne doit pas servir à nommer des notables dans l'association.

L'intérêt pour nous, dans ce séminaire est :

- de nous sortir de l'intime, d'une réflexion entre nous,
- et que l'inter-associatif soit un lieu autre pour les associations.

À travers les échanges avec d'autres associations, constat que la passe fait symptôme. Ça nous dit ce qu'il en est du lien social dans les associations : il y a résistance de certaines associations dont la nomenclature se trouverait défaite par une passe en dehors d'un enseignement codifié.

Quand on lit les écrits d'associations, on voit qu'ils disent peu de choses de la transmission de la psychanalyse. De même à la « Cause », dans les comptes rendus de passe, on voit bien le point important de leur lien social, celui du transfert à l'École.

Une lettre de l'association de Gand (GPP) exprime le souhait de participer à notre travail de préparation du séminaire. Ils ont été marqués dans leur histoire par l'expérience de la passe millérienne. Ils ont fait une prise de conscience douloureuse.

Pour ce qu'il en est de l'association ALI, quand on leur parle de notre travail aux CCAF, ils ne saisissent pas vraiment notre façon de faire lien social. Et, pour eux, ce n'est pas bon au niveau de la circulation de la clientèle. Le passant doit témoigner pendant un an ou deux, comme à l'ECF ! Ils ont opté pour une nomination sur titres et travaux. Ils préconisent l'écrit. Pour en revenir à notre façon de travailler, il importe de différencier les deux choses : travailler sur le désir du psychanalyste, et établir une liste pour le social.

Comment l'inscription dans une association peut-elle offrir une garantie pour le social. Ce par un dispositif différent de la passe qui n'est pas professionnalisante.

Il serait par exemple intéressant de rendre plus exigeant notre dispositif d'accueil ?

N'est-il pas opportun de faire apparaître notre différence par rapport à la psychothérapie ? En effet, il ne s'agit pas pour nous d'un titre universitaire.

À l'APF, le dispositif de la passe se distingue de la nomination. Par contre, c'est le processus de l'accueil, long, élaboré qui ferait nomination.

À Apertura, ils ont présenté la passe à Barcelone : ils récupèrent le plus précieux et rejettent ce qui doit être éliminé. Passoire !

Si on fabrique une passoire aux CCAF, il faudrait qu'elle permette à des psychanalystes non-psychologues ou non-médecins de se dire « psychanalystes des CCAF » !

Aucune association n'admet encore de praticiens sans diplôme. À la SPP, il faut un diplôme de psychologue.

La question aujourd'hui est « où s'inscrire pour être psychanalyste ? ». Toutes les associations font barrage ; pour elles, le désir du psychanalyste doit venir après la cure.

Il y a un courant chez les psychologues et les psychiatres qui les poussent vers les TCC, ils ont une formation en trois mois, ce qui pose des problèmes ensuite au niveau de la pratique.

La porte du psychanalyste est la dernière à laquelle on vient sonner.

Il n'y a pas de statut associatif européen. La présidence de l'I-AEP est fictive. C'est le secrétariat qui représente l'I-A et les autres associations qui s'y regroupent. Ce secrétariat est collégial.

Il existe un litige au niveau de la constitution du Centre européen, car existe la peur de vider l'I-AEP.

Il est difficile de lier les deux versants.

2 Rappels sur le dispositif pratiqué aux CCAF et modifications envisagées
Possibilité de choix des deux passeurs

Actuellement, un passant peut choisir ses passeurs, modalité introduite lorsque Michel Guibal participait à notre dispositif de passe interassociative.

Convient-il de supprimer cette modalité ou alors de conserver la possibilité de choix de l'un des deux passeurs ?

Si quelqu'un choisit un passeur, celui-ci est inscrit sur la liste des passeurs potentiels et s'engage donc à être éventuellement tiré au sort pour une autre passe.

Le fait que le passant choisisse un des passeurs permet une plus grande diversité de provenance des passeurs.

Garder le choix d'un passeur, pour que le jury apprécie la différence entre les témoignages du passeur choisi et de l'autre. La confrontation de ces deux origines peut nous faire réfléchir. C'est bien dans le cas où un passant est trop angoissé devant un tirage au sort.

Le passeur choisi par le passant ne lui échappe pas complètement.

Le passeur est amené à savoir qu'il a été choisi.

Il y a toujours la possibilité de refuser quand on est tiré au sort.

Quand le passant appelle le passeur, il pourrait dire « je vous ai choisi », mais ce choix est illusoire.

Il est décidé de faire l'expérience du choix d'un passeur.

Désignation des passeurs

Il est rappelé qu'il existe une autre modalité existe dans nos statuts : si deux psychanalystes en sont d'accord, ils peuvent désigner un de leurs collègues comme passeur,

En ce qui concerne la désignation des passeurs, la pratique autrefois était que l'analyste ne disait pas à son analysant qu'il l'avait désigné comme passeur. Dans la pratique actuelle, cela est dit.

Convierait-il de prévoir que le psychanalyste parle à un collègue de son intention de désigner un de ses analysants comme passeur ?

Maintien ou non du terme de « jury »

Doit-on parler de « cartel de la passe » ou de « cartel d'adresse de la passe » ?

Ce signifiant a une histoire. Il y avait des votes. Ce que nous mettons en place, c'est le travail d'un jury qui travaille. Entendre « travail dans le jury ».

Le jury n'est pas un cartel, plutôt un groupe d'écoute des passeurs. L'appellation « cartel d'adresse de la passe » fait référence au « cartel d'adresse ».

Il faut bien voir que ce sont deux cartels qui ont des fonctions très différentes.

Le changement de nom introduirait d'autres modalités.

Il faut toujours lutter contre le malentendu.

Le livre de Francis Hofstein *La Passe de Lacan* (2017) n'a rien à voir avec ce qui est proposé aujourd'hui aux CCAF et ailleurs.

Les signifiants véhiculent des choses que l'on ne veut pas véhiculer. Cela oblige à dire la différence.

Comment le jury se met-il au travail, quel est le rôle du rapporteur, etc. ?

Le fonctionnement du jury a toujours évoqué des effets de cartel. La parole circule entre différents sujets ; il y a l'effet cartel. Échanger avec des collègues fait bouger, chacun s'y retrouve dans les formulations.

La différence entre « groupe » et « cartel », c'est que dans un groupe, on se met d'accord, dans un cartel, il y a un travail de la parole.

Ce qu'on fait passer dans les statuts, c'est la différence entre la transmission et la divulgation (secret, éthique du privé). Il est important pour le passant qu'il y ait du public. Le jury travaille cette différence. Il faut qu'il y ait de la transmission.

Garder le terme de « jury » : ambiguïté intéressante ; c'est une invitation à subvertir le terme.

3 Les demandes de passe aujourd'hui

Elles introduisent la question de la temporalité dans le dispositif de la passe. Certains se demandent s'ils ont fait une analyse sans être dans le passage à l'analyste. Dans tous les cas, c'est cette question !

Il n'est pas évident qu'il y ait une interrogation sur la passe très à distance de la cure. À l'origine, c'était le passage à l'analyste dans une analyse, pour les passeurs aussi. Or, aujourd'hui, il y a des passants qui passent vingt ans après. Le discours s'est un peu rigidifié... Pour eux, c'est « une passe plutôt qu'une tranche » !

Sur quoi cela débouche-t-il ? Une ouverture, un mouvement... ?

On passe son temps à se demander « comment redevenir psychanalyste ». C'est la tentation de la pureté du désir de l'analyste. Mais ça ne se réduit pas au passage à l'analyste !

Il y a toujours la question de la nomination, mais un diplôme ne dirait rien de l'être. Les mots de la langue, différents des signifiants, donnent des effets imaginaires.

La diversité des demandes de passe permet de rendre compte de ce qu'est la psychanalyse aujourd'hui. Parfois, la question se pose ainsi : « est-ce que mon psychanalyste n'a pas déconné ? »

4 – Modalités de travail pour le séminaire inspiré de ce qui se pratique aux CCAF, le témoignage indirect

Lors de l'AG a été envisagé un séminaire inter-associatif où :

- chaque association écrit un texte lu par une autre désignée après tirage au sort
- tables rondes, puis travail en groupe suivant les points importants repérés par le modérateur.

Il y a plusieurs coordinations prévues avant décembre.

Un principe d'organisation peut être le témoignage indirect. Comment le mettre en place ?

Analyse Freudienne est la seule association de l'I-AEP qui pratique la passe avec les CCAF. Il serait bien que les intervenants qui ne pratiquent pas la passe nous disent comment ils font la transmission.

Origine du mot « cartel » : le cercle, le cardo,

Avant le séminaire de Gand, il y a eu pas mal d'échanges de textes, c'est donc envisageable. Nous sommes une association qui privilégie l'énonciation. Bien sûr, il faut qu'il ait un peu d'énoncé.

L'avenir de la psychanalyse passe-t-il par la passe ?

Puis se pose la question du titre du séminaire (cf. *infra*)

De 14h15 à 17 h15

Poursuite du travail avec nos invités, collègues d'autres associations de ou hors I-AEP

Personnes présentes :

Christophe Amestoy (C.C.A.F.), Baya Mebtouche (participant au dispositif de la passe), Nandine Collin (C.C.A.F.), Claire Colombier (coordonnant dispositif de la passe, C.C.A.F.), Jean-Michel Darchy (coordonnant dispositif de la passe, C.C.A.F.), Claude Deutsch (auteur de « je suis fou et vous ? »), Michel Didierlaurent (C.C.A.F.), Marie Diebler (C.C.A.F.), Xavier Fourtou (Encore), Yves Génin (C.C.A.F.), Sihem Keller (C.C.A.F.), Sylvie Laustberg (Le questionnement psychanalytique-Bruxelles- secrétariat de l'I-A.E.P.), André Laviolette (C.C.A.F.), Martine Lesbats-Aimedieu (C.C.A.F.), Dominique Le Vaguerèse (C.C.A.F.), Paolo Lollo (Corpo Freudiano), Albert Maitre (C.C.A.F.), Valérie Marchand (Errata-Be),

Jacques Nassif (C.C.A.F.), Bertrand Phesans (C.C.A.F.), Christine Roosen (C.C.A.F.), Joseph-Lê Ta Van (Acte psychanalytique-Be).

Ouverture de la séance à 14 h 15

1 – Rappel synthétique des points travaillés le matin (présenté par Albert Maitre)

Des orientations importantes sont prises sur des points statutaires cruciaux relatifs à la mise en œuvre du dispositif de la passe aux CCAF, à savoir :

– la possibilité pour un passant de choisir un passeur, pas les deux. Cette option sera proposée au vote en assemblée générale. Une question subsidiaire insiste : avant ou après le séminaire de décembre 2018 ? Lors de précédentes discussions, il paraissait judicieux d'attendre l'après-coup du séminaire, soit l'AG de janvier 2019, pour mise aux suffrages.

– le questionnement sur le terme de « jury », auquel il a été proposé de substituer celui de « cartel de la passe ». Ces deux termes ne soumettent pas la même chose

Les débats de la matinée du 17 mars 2018 convergent plutôt dans le sens du maintien de l'appellation de « jury ». Le dispositif de cartel, sur le plan du fonctionnement, ne correspond pas, est-il observé, à celui des jurys. Il n'y a pas de produit propre à un cartel de passe. Si on fait référence à la question de la nomination, mise en tension dans le dispositif de la passe, sa dynamique est différente : dans un travail de cartel, c'est le cartel qui peut être nommé au moment de sa dissolution, après retour au cartel d'adresse qui fait fonction de +1. Dans un travail de jury de passe, l'adresse se fait à un présent/absent, tiré au sort (le rapporteur), qui écoute les deux passeurs mais ne parle pas et fait retour de ce qu'il a entendu au coordonnant qui « troue » le discours du rapporteur.

C'est l'une des raisons de l'ajout de cette chicane supplémentaire pour permettre éventuellement une remise au travail du jury jusqu'au point d'inconsistance du discours qui permet la nomination de l'analyse, sa déliaison, un dénouement. On peut observer que c'est un point important pour amorcer l'épineuse question de la nomination : ce qui sur ce mode peut être nommé, comme conséquence éthique d'une cure, c'est qu'il a eu de l'analyse.

S'il est possible de dire comment, pourquoi, il y a eu travail de l'inconscient, sans pour autant superposer la question de l'analyse et de l'analyste, mettant en réserve cette nomination sans qu'elle puisse être dissociée du dispositif de la passe. Le dispositif de la passe l'amorce, l'ouvre, il y a eu analyse, désir d'analyse ; pour autant le passant en maintiendra-t-il ou pas l'option pour assumer et assurer cette place pour d'autres ?

Il m'a semblé qu'à travers la priorité donnée aux analysants demandant la passe, c'est ce champ qui s'ouvre. L'association, dans l'articulation qu'elle a toujours faite entre pratique clinique et cartellisation, l'a toujours mise implicitement en œuvre.

2 – La demande de passe aujourd'hui

Le contexte d'émergence des demandes est souvent déconcertant, est-il souligné.

La passe est supposée répondre, offrir une occurrence à un moment particulier de l'analyse, moment dans sa singularité, propre à chacun.

Or, nous observons que des collègues demandent la passe avant de se risquer à une pratique. Cela peut s'entendre.

Comme un questionnement « ai-je fait une analyse ? » ou « y a-t-il un moment de conclure ? », la question de la temporalité est ici constituée sur un tout autre mode que celle de la temporalité constituante du sujet.

On peut s'interroger sur les positions subjectives, on n'est plus dans la dynamique de la passe qui, fait souvent souligné aux CCAF, vérifie, comme le dispositif de cartel, l'incompatibilité de la logique d'avec le lieu. En ce sens, la question se pose de savoir si, dans ces occurrences, les demandes de passe ne se substituent pas à une « tranche d'analyse » ?

3 – Qu'est ce qui ferait titre pour ce séminaire ?

Un débat s'amorce sur le choix d'un titre pour ces journées de séminaire I-AEP de décembre 2018.

Est avancé « Dispositif de la passe et transmission de la psychanalyse »

(Il est intéressant de relever que le terme même de « dispositif » connote la mise en jeu d'un ensemble de relations par le biais des témoignages indirects successifs de chaque passeur pour tenter de serrer au plus près le fonctionnement de l'appareil psychique avec le jeu des témoignages indirects et de la perméabilité ou de l'imperméabilité du jury de 4 membres + 1 rapporteur T au S s'abstenant de toute intervention dans le jury (cf. statuts) ; idem pour passeur 2 -> jury + rapporteur // rapporteur -> coordonnant).

Le colloque de Bordeaux « Réinventer la passe » est évoqué.

Un consensus semble se dégager en faveur du titre : « Réinventer la passe et la transmission de l'analyse »

4 – Le rapport à la passe dans les autres associations

Le dispositif de la passe qui répond à l'impasse de la fin de l'analyse n'est pas dissociable du lien social, c'est-à-dire du discours propre à chaque association.

Le contre-exemple type à évoquer, c'est l'ECF où on institue une transmission à un public et où le retour de passe se termine par un transfert à l'ECF et à Jacques-Alain Miller cité cérémonieusement.

Aux CCAF, nous soutenons une extra-territorialité de la passe, la passe est dissociée de l'association, une passe pour « trouver » l'imaginaire collectif phobique de la passe.

Ce qui implique de délimiter un espace réduit.

5 – La question de la nomination

Les CCAF se sont dissociés d'une fonction « nommante » de la passe. Mais la question nous fait retour de l'extérieur. Plutôt que d'attendre la décision du pouvoir, les psychanalystes pourraient anticiper et faire une proposition singulière en se positionnant de telle sorte qu'ils puissent éviter de se retrouver dans une position marginale.

Le dispositif de la passe peut faire argument pour constituer une modalité permettant à une association pour l'analyse freudienne – par le truchement du rapporteur et du coordonnant – de générer des effets de nomination. Il convient d'argumenter pour positionner correctement ce que l'on nomme. Soit être en capacité de soutenir la rationalité du dispositif analytique pour mettre en exergue que ce qui est nommé, à raison de sa mise en œuvre, ne concernerait plus les personnes mais quelque chose, impliquant de manière rigoureuse, la psychanalyse freudienne et son objet.

Il est possible de soutenir qu'aux CCAF, si nous avons la passe ainsi que le dispositif sur la pratique et le dispositif d'accueil, c'est pour garantir que notre association veille à la mise au travail, avant tout, de ses membres quant à cet objet, constitutif de l'analyse freudienne.

L'analyse freudienne en ce sens se différencie d'une part des psychothérapies – même d'inspiration psychanalytique – et, d'autre part, d'un enseignement universitaire qui suppose un auteur au savoir.

6 – Enjeux : rencontre de juin 2018, organisé par les collègues italiens, à Bruxelles

La situation italienne, comme la situation belge, est prise dans une zone de hautes turbulences, avec des risques importants encourus pour la pratique de l'analyse laïque.

Les psychanalystes qui ne sont ni médecins, ni psychologues, ni psychothérapeutes peuvent-ils continuer à pratiquer sans entrer dans la clandestinité pour ne pas encourir des poursuites pénales et fiscales ? La question de la reconnaissance des psychanalystes vient au premier plan tout comme celle et des ingérences administratives.

C'est donc une date cruciale et un rendez-vous extrêmement important pour amorcer une réflexion constructive et importante quant à la pérennité menacée de la psychanalyse en Europe face à la montée du populisme et du fascisme de retour en version post-moderne.

7 – Situation de la psychanalyse et du psychanalyste en Grande-Bretagne (par Xavier Fourtou)

En Grande-Bretagne règne le pragmatisme. L'administration n'y est pas centralisée. Le mot de « psychanalyste » n'est pas objet d'une loi, il reste « non légiféré ».

Il est possible de pratiquer en étant membre d'une association. Il existe des centres d'accréditation pour les psychologues, les psychanalystes.

Dès lors que les psychanalystes s'avèrent régulièrement inscrits dans une association, ils bénéficient d'une accréditation. À partir de là, ils s'engagent à observer un code d'éthique très contraignant.

Pour travailler en institution, il est obligatoire d'être membre d'un organisme de régulation (organisme d'État).

La possibilité de la pratique libérale est assurée sans difficultés.

Beaucoup de psychanalystes travaillent en libéral.

Il existe quelques associations lacaniennes.

Problème de la sécurité sociale en GB. La santé mentale en GB est attaquée, la sécurité sociale peut prendre en charge six séances.

Une collègue relève qu'il faut toujours différencier travail institutionnel et pratique libérale, on n'y est pas inscrit dans le même champ.

8 – Tour de table : quelle est la vision de nos invités ?

Nous nous situons en aval de ce qui a fonctionné à l'EFP. Depuis le départ nous avons essayé de réinventer le dispositif de la passe. Nous proposons une ouverture aux autres associations. La passe est excentrée par rapport à l'association qui la propose. Il y a une remise en question pour chaque passe. Il est impossible d'avoir une théorie générale de ce qu'est la passe. Les associations qui viendraient au séminaire sont invitées à s'exprimer. Nous, nous ne délivrons aucun titre.

Il faut une association pour instaurer le dispositif, mais chacun est en place d'analysant, quelle que soit sa place (jury, passeur, etc.).

Donc : nécessité d'associations, mais il n'y a pas d'énoncé qui soutienne cet édifice, il n'y a qu'un dispositif d'énonciation. Nous prétendons nous démarquer d'un énoncé constituant pour nommer un « analyste de l'école », ça reste très ouvert. Il s'agit d'éviter la conformation à un modèle !

Quid de la loi 1901 ? En Belgique c'est ASBL. On distingue les membres adhérents des membres effectifs. Il y a un questionnement pour les analysants qui commencent leur parcours. Pour entrer dans une association, il faut rencontrer deux personnes qui renvoient au cartel d'adhésion, qui décide. Le cartel d'association permet d'être membre effectif de l'association (siéger, etc.). Donc tout le monde ne vote pas, certains seraient-ils plus aptes à voter que d'autres ?

En Belgique, beaucoup de gens travaillent en institution, ils sont psychologues, mais moins nombreux que les comportementalistes. L'enjeu est que les non diplômés soient membres de « Questionnement analytique » .

En Belgique, nous privilégions l'analyse laïque. C'est avec nos pairs que nous nous formons. Ce n'est pas le nombre de patients qui y fait.

Il y a trois pratiques :

- la passe,
- la pratique analytique,
- l'association (en permanence au travail).

La passe est inter-associative et, au-delà de l'association, concerne l'inconscient.

Pour ce qui est de l'association : on appartient à l'association où l'on paie sa cotisation, sinon on a une dette... Un jeune psychanalyste qui veut être membre d'une association sera mis au travail pour toujours. Il ne s'agit pas du passage d'un examen, soutenu dans une passe.

La supervision est le souci de chacun, elle est souhaitée et non imposée. C'est une quatrième pratique.

Que faisons-nous pour les jeunes ? Il s'agit de les prendre en compte, de les reconnaître.

La question de la nomination nous revient de l'extérieur par les jeunes qui demandent une analyse. Faut-il éviter à tout prix la nomination ? Sinon les jeunes ne viendront jamais.

Reconnaître la pratique de l'analyse. Il faut que quelque chose se brise !

La passe est un champ de production, pour la psychanalyse, ce peut être le moyen de faire savoir qu'il existe des analystes qui ne sont pas des universitaires. La passe est-elle suffisante pour devenir psychanalyste ?

Notre expérience c'est que, quand quelqu'un la passe, c'est un moment où il pourrait penser devenir psychanalyste. La nomination figerait la passe. On pourrait penser à une pré-passe, et une post-passe (ironie).

Les jeunes n'ont pas d'autre choix que la nomination. Quel dispositif faut-il inventer ?

On s'était basé sur un système duel, la nomination étant délogée de la passe.

À l'ECF, la nomination n'était-elle pas liée à la passe ?

Comment donner envie à de jeunes praticiens de nous rejoindre ?

Le débat, c'est : qu'est-ce que l'analyse ? Beaucoup vont vers les TCC. On ne s'y désintéresse pas du symptôme, mais...

Comment parler de la psychanalyse hors de l'entre-nous ?

Comment s'adresser au social et au politique ?

Pour les jeunes d'aujourd'hui, il s'agit d'être performant. La question du sujet est complètement rabotée.

Quid de la pédagogie de la psychanalyse ? Quand on ne va pas bien, on a besoin de parler !

Aujourd'hui, les médecins n'ont plus du tout l'idée que la psychanalyse puisse répondre à un symptôme !

Il est question de la vie ou de la mort de la psychanalyse. Devenir psychanalyste, c'est dans un deuxième temps. Ce n'est plus comme dans les années soixante, l'injonction à la parole.

Mais revenons à notre thème. Il faut décentrer les choses. L'avenir dépend de chaque analysant. Réinventons la psychanalyse. Les analysants forment une communauté sans le savoir.

Ce n'est pas en étudiant chaque séminaire de Lacan qu'on devient psychanalyste !

L'enseignement de Lacan n'est plus provocateur.

Un analysant ne connaît pas la passe. L'analysant peut se poser la question de : comment ça marche, une interprétation ? On est dans la magie, pas dans la science ! Peut-on soutenir qu'on n'est pas dans la science, mais que c'est effectif ?

Passage à l'action, passage à l'acte ? Au Brésil, il y a de jeunes psychanalystes. Il leur aurait fallu une pré-passe.

Anecdote en Chine : une demande en anglais d'une Chinoise « je voudrais être analysée par vous ». J'ai répondu « analysing », je n'ai pas eu de réponse !

S'en suit une discussion sur la pratique de la passe par Lacan : il est la cause de l'échec ! Endogamie... Il y a du trauma.

Il y a une clinique de la passe différente de la clinique de la psychanalyse. Il ne faut pas un désir de reconnaissance. Il y a un après-coup de la passe, elle est faite pour recueillir la psychanalyse.

L'un d'entre nous n'est pas d'accord avec la désignation du passeur par son analyste.

C'est un acte très risqué de la part du psychanalyste qui le demande à son analysant : il sort de sa position.

Il y a inscription dans une réalité historique et institutionnelle. Il y a deux sortes d'analystes : ceux qui ont la passe dans leur horizon institutionnel et ceux qui ne l'ont pas.

C'est un fait de culture par rapport à la sauvagerie ambiante. Il s'agit de la fonction de la parole dans la culture.

Être nommé passeur, ça borde plutôt que ça n'est un acte de sauvagerie. Il y a bien une notion de la clinique de la passe. La passe fait partie du praticable.

Lacan a inventé la passe comme prolongement de la cure analytique et de l'impasse des groupes d'études mis en place. Nous prenons des risques en la réinventant mais ils assainissent la situation.

Invitation à Londres, pour présenter la passe. Au Brésil aussi il y a des gens intéressés ! Une visio-conférence avec le Brésil... ?

La prochaine coordination continuera la préparation du séminaire. Il faut des groupes de travail inter-associatifs.

Il serait intéressant de savoir comment se fait le passage à l'analyste dans les autres associations, leurs statuts et leurs pratiques.

Ce compte-rendu coordonné par André Laviolette, à partir de ses notes et des notes de Christophe Amestoy, Nadine Collin, Christine Roosen et d'une contribution écrite de Jean-Michel Darchy.

C'est un CR interne et une version plus synthétique est en cours de préparation pour diffusion aux collègues de l'I-AEP.

Cette journée des CCAF du 17 mars 2018 s'est terminée par l'intervention de Claude Deutsch sur son livre *Je suis fou et vous ?* paru chez Érès en 2017.

Claude nous a envoyé à propos de cette soirée une lettre que vous trouverez à la page suivante. Il nous a aussi transmis l'invitation à la restitution de la recherche-action également évoquée lors de cette soirée.

Chers amis,

C'était avec grand plaisir que je suis venu présenter mon livre *Je suis fou, et vous ? -Plaidoyer pour la cause des personnes en souffrance psychique*

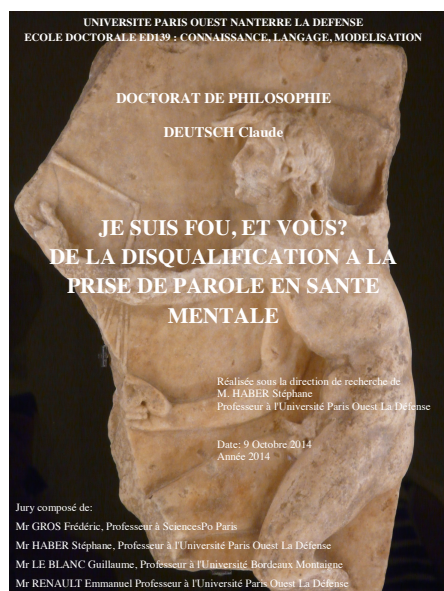
Volontairement, pour garder le temps de la spontanéité, je n'avais rien de pré-écrit, prévoyant de résumer le livre au fil des pages. La description de la 1ère partie : "des personnes à part" en a bénéficié, peut-être au détriment de la 2ème partie : « des personnes à part entière ». Dans cette partie, je me suis attaché à définir des concepts aujourd'hui fort utilisés, et parfois dans des acceptions fort différentes, (pour ne pas dire contradictoires) : la souffrance psychique, l'usager, la santé mentale, la situation de handicap, l'empowerment, la notion de personne.

Si l'abord de la question de la souffrance psychique (un concept qui dépasse le pathologique) concerne au premier chef le psychanalyste, qu'il me soit permis d'attirer l'attention sur le passage où, à propos de la notion de personne, j'évoque la question du « kaïros », du moment favorable, celui où l'évènement advient. (p. 189 à 194).

Freud nous invite à explorer ce moment-là dans son commentaire de la *Gradiva* de Jensen et il s'y permet ce propos : « *la frontière entre les états psychiques que l'on dit normaux et ceux que l'on appelle pathologiques est, d'une part conventionnelle et d'autre part, si fluctuante que vraisemblablement chacun de nous la franchit plusieurs fois dans une journée* » S.Freud. op. cit. Gallimard 1986, p.184). Ce moment-là, du saisissement et du dessaisissement est pour moi tellement important dans la vie psychique de l'être humain que j'ai utilisé la photo d'une statue du kaïros (musée de Trogir en Croatie) en couverture de la thèse dont cet ouvrage est issu.

Avec mon amitié fidèle
Claude

1



INVITATION



Advocacy - Séminaire Restitution de la recherche action réalisée par les usagers "De la disqualification à la prise de parole en santé mentale" - 20 juin 2018 - Paris

- > Présentation des résultats d'une étude menée pendant deux ans par Advocacy et des usagers en santé mentale sur les conditions d'émergence de la reconnaissance et de la prise en compte de la parole des personnes en situation de handicap psychique par les pouvoirs publics
- > Mercredi 20 juin 2018 de 9h00 à 17h30
- > Au Ministère de l'économie et des finances, 19 rue de Bercy 75012 Paris
- > Plus d'infos et inscription gratuite en ligne avant le 15 juin

Lien pour l'inscription en ligne à la journée et au repas (gratuit)

<https://www.eventbrite.fr/e/billets-restitution-de-la-recherche-action-menee-par-des-usagers-en-sante-mentale-44359603769>

Quel *ravissement* que de lire Marguerite Duras ! Exclamation ou question ?

A se référer à « *L'artiste toujours précède l'analyste* », ¹ ainsi que le formulait Lacan, voyant la poésie comme source d'élaboration, nous ne pouvons que réitérer les questions suivantes si souvent énoncées : D'où parle le poète et comment se crée la *poésie* ? De telles questions ne sauraient, bien « entendu » ne pas interpeller l'analyste qui, à son tour, s'interroge sur la place – lieu, fonction - d'où voire dont il parle.

Puisque je souhaite revenir sur l'intéressant article d'Albert Maitre daté de septembre 2017 et écrit à propos du *Ravissement de Lol V. Stein* de Marguerite Duras, il serait d'emblée possible de m'opposer le terme de poésie, la romancière n'appartenant pas a priori au genre poétique. Or, il s'agit de considérer la langue poétique comme langue libre et libératrice, comme expérience fondamentale et fondatrice dont le premier effet est justement de déstabiliser le langage, de le sortir du convenu, de l'ordinaire et ainsi espérer aller plus loin dans l'aventure de l'écriture, de faire donc de ce langage la première intrigue préexistant à celle du romanesque.

Rien qu'à reprendre à voix haute le titre – *Le ravissement de Lol V. Stein* - comment ne pas percevoir toute l'ambiguïté poétique du livre et du voyage dans le passé ? Comment ne pas esquiver sans cesse la demande du narrateur à Lol, narrateur qui se montre si insistant à la dernière page et qui pourrait presque faire consister la demande de l'analyste ? « *Peut-elle me dire plus encore ? ; Elle peut tout me dire [...] sur tout ce qu'elle veut* » Les questions et l'émotion du narrateur accélèrent sa propre et peut-être unique émotion, sa souffrance même, le renversent pour une part dans un inconnu du savoir. Dans le même temps, ses demandes réitérées soutiennent le rythme de l'écriture, déclenchent les mots comme s'ils quittaient le strict registre conceptuel pour s'incarner « *petite tête noire* » ou « *derniers voyageurs* » et ne serait-il pas l'un de ces voyageurs ? Jusqu'où ira-t-il ? Car demeure le magnifique paradoxe de Lol qui tarde, qui sourit, qui n'envisage rien, qui fait du texte autour d'elle un paysage vespéral. Les sonorités du titre sont stupéfiantes, sidérantes. N'arrêtent-elles pas le voyage là où l'on croyait pouvoir l'entreprendre ? Ne jouent-elles pas des cahots vrais ou faux du train lui-même réel ou fictif ? Le compartiment ferroviaire de la scène finale n'est pas sans rappeler le lieu clos et feutré du cabinet, jusqu'aux autres voyageurs qui pourraient représenter comme les proches vivants ou disparus de l'analysant mais qui, sous le texte durassien, sont rendus plus étranges. Comment les présenter et les commenter si commenter pouvait se prêter à cette quasi « *apparition de fantôme* » tel que Rainer Maria Rilke en parle à propos d'Hokusai, pouvait élucider cette folie de la perception ? Le « *champ de seigle* » - une culture considérée comme marginale - conclusif du roman comme du voyage, induit une nouvelle cadence et du flou par l'agitation de ses épis. Or, justement, lire ce titre, c'est d'abord sentir « le ravissement » de la parole, le rythme et le mystère des noms et initiale. Jusqu'où nous entraîne ce voyage au cœur de la langue, j'oserais dire de la profération ? Il se pourrait que ce soit dans un hors cadre et dans un glissement hors-sens.

Ce serait ainsi annoncer-dénoncer sa « *forme de folie* » ainsi que l'expression se trouve employée avec pertinence dans le texte d'Albert Maitre. Peut-être mais pas seulement... Il s'agirait aussi de le déloger d'une « *structure narrative* » et même - non sans malice de ma part - d'une « *structure* » tout court. Il semblerait que nous en venions à poser inlassablement et utilement la question de l'interprétation de l'œuvre d'art dans le but énoncé par l'auteur de

¹ « le seul avantage qu'un psychanalyste ait le droit de prendre de sa position [...], c'est de se rappeler avec Freud qu'en la matière, l'artiste toujours le précède et qu'il n'a donc pas à faire le psychologue là où l'artiste lui fraie la voie » « Hommage à M. Duras »

renvoyer l'analyste « à l'orientation théorique de sa pratique ». Pourrait-il y avoir une limite dans l'utilisation du personnage littéraire en tant que cas clinique ? Mon objection serait comparable à celle que je pourrais adresser à un critique universitaire. Le problème est que l'œuvre d'art ne se limite pas à la fiction aussi enseignante soit-elle. Elle est avant tout le libre-arbitre du langage qui lui préexiste, notamment chez Duras, « l'être-là » - ou l'être [qui a / est] mal là - incarnant plutôt le *parlêtre*, pour être aussitôt et artistiquement flouté, questionnant sa présence-absence au langage.

N'y aurait-il pas dans le même temps d'une entreprise enseignante le risque de fixer un personnage, comme d'épingler un papillon sur sa planche, de remettre du cadre, de focaliser, de répéter là où personnages et choses glissent, où les masques du *persona* tombent, où la voix rejoint son silence, son écho et son renouvellement tout ensemble, où « *le voyage vers le passé* », ainsi que l'évoque Albert Maitre, ne s'effectue pas uniquement en direction de la « *scène traumatique* » mais bien du langage lui-même où « *Lol nous avait précédés* ». Comment Lol a-t-elle effectué ce retour sur le langage ? Elle ne l'a pas élaboré, elle l'a laissé être langage dans toute son intrinsèque étrangeté, dans sa transformation, dans sa pluralité. Son endormissement « *dans le champ de seigle* » est sans doute une quasi réponse cinématographique à l'interrogation qui précède : « *Pourquoi ce soir ?* », et de ce fait, tout autant l'impossibilité de circonscrire la réalité dans un champ qui pousse... à la question et à la polyphonie.

Chantal Danjou

*MANIFESTE POUR LA PRÉSERVATION DES CMPP
ET LA LIBERTÉ D'EXERCICE DE SES ACTEURS*

Chers amis,

Je vous renvoie ce mail de notre collègue d'Analyse Freudienne et souhaiterais d'abord que vous le diffusiez parmi nos membres et ensuite que l'association en tant que telle signe ce manifeste.

La situation italienne (ou maintenant belge) ne va pas tarder à s'étendre à la France, dans un autre style sans doute, mais d'une façon tout aussi dangereuse pour l'action des psychanalystes dans les lieux publics où ils ont encore droit de cité. J'ai moi-même été formé à l'analyse dans un CMPP, et cela me donne la nausée de voir cette nuit s'étendre.

Ce n'est qu'un début...

Avec mon amitié.

Jacques Nassif

Chers collègues,

Nous avons pris l'initiative de rédiger un « *Manifeste pour la préservation des CMPP et la liberté d'exercice de ses acteurs* ».

Nous vous invitons à en prendre connaissance et à vous y associer en le co-signant.

Ce manifeste fait suite à la parution d'un guide de la HAS concernant les Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA), qui met en danger la liberté des pratiques avec les enfants dans différentes institutions dont les CMPP et annonce leur disparition programmée.

Ce guide de la HAS promet un contrôle accru du champ des soins psychiques et leur uniformisation, allant à l'encontre de la pluralité des approches que nous revendiquons. Les guides de ce type risquent de se multiplier et il est important de réagir dès maintenant de la façon la plus vigoureuse.

Il est fondamental de faire connaître ces ordonnances autoritaires et technocratiques visant à établir des parcours de soins, où toute dimension subjective et signifiante est niée. Au nom d'un discours d'« experts » des plus contestables et d'une organisation bureaucratique, ces guides ôtent toute liberté et responsabilité aux cliniciens, réduits à de simples exécutants.

Merci de nous indiquer si vous acceptez de co-signer ce manifeste.

Nous nous proposons, avec les signataires, de lui donner tous les retentissements possibles à commencer par la presse écrite, une pétition sur change.org, une adresse aux ministères concernés et si possible aux associations de parents, ou toute autre adresse que vous jugeriez opportune.

Ci-joint le manifeste, le guide de la HAS et le texte « *Chronique d'une mort annoncée des CMPP* ».

Bien cordialement.

Pour le C.A d'Analyse Freudienne, les coordonnants

Jaqueline Latham-Koenig

Robert Levy

Manifeste pour la préservation des CMPP et la liberté d'exercice de ses acteurs.

La Haute Autorité de Santé vient de publier un guide sur les Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA), promulguant une vérité d'État : les troubles « dys », les TSLA, seraient la conséquence de troubles cognitifs spécifiques neuro-développementaux.

La Haute Autorité de Santé y établit des « parcours de soins », auxquels tout professionnel ou structure doit se conformer afin de respecter le cahier des charges, au risque de ne pas être reconnu par les Agences Régionales de Santé qui financent et contrôlent l'application de ces directives.

L'organisation technocratique de cette planification des soins exclut tout avis ou toute pratique autre que ceux prescrits par la Haute Autorité de Santé. Elle tend à uniformiser progressivement et contrôler souverainement la totalité du champ des soins psychiques.

Les professionnels des Centres Médico Psycho Pédagogiques, par l'histoire et les pratiques spécifiques de ces institutions – avec l'Éducation Nationale par exemple – ont acquis un savoir sur le travail avec les enfants et les parents qui y sont reçus. Ce guide de la Haute Autorité de Santé les en dépossède, nie leur liberté de choix et leur responsabilité. Il réduit les professionnels des CMPP au rôle de techniciens justes bons à exécuter des procédures formatées par des « experts » dont l'idéologie technocratique s'inspire de l'Organisation Scientifique du Travail du taylorisme ou du néo management. Les enfants y sont réduits à leur trouble, isolé de toute dimension subjective et signifiante.

Nous nous opposons à ces guides univoques et exclusifs qui ne supportent aucune complexité ni controverse, aucune pluralité des pratiques et diversité des références. L'application de ces guides et de ces parcours de soins signent la disparition programmée des CMPP. Nous demandons que la liberté et la responsabilité clinique des personnels soient respectées, que la pluralité des approches reste reconnue et que ces professionnels puissent exercer leurs métiers sans être confondus avec des exécutants d'une idéologie officielle, autoritaire et absolue.

Réagissons aujourd'hui à ce qui est présenté comme inéluctable, car demain il sera trop tard.

Le document de la HAS est téléchargeable sur :

www.has-sante.fr

*Chronique de la mort annoncée des CMPP².
Vers une nouvelle dystopie³ ?*

La Haute Autorité de Santé (HAS) vient d'édicter un guide concernant les Troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA). C'était déjà le cas pour certaines maladies somatiques, c'est maintenant le champ psychique qui est considéré sur le même modèle que les soins somatiques.⁴ Les médecins sont appelés à devenir des « médecins experts », des techniciens au service des parcours de soins et... du pouvoir administratif. Ces guides prétendent dire le vrai de façon exclusive et totalisante.

Des « experts » de la Haute Autorité de Santé énoncent la *doxa*, la vérité officielle, parole de vérité Une et absolue. Puis ils imposent par leurs guides une planification bureaucratique et des contraintes organisationnelles et budgétaires, voire pénales.⁵ Cela est appelé « parcours de soins » ou « parcours de santé » dans une organisation verticale et disruptive pour reprendre des éléments de langage de la novlangue du moment⁶.

Les « experts » sur lesquels s'appuient ces différentes directives font l'objet d'un choix qui oriente *a priori* les résultats des travaux des commissions. Pour exemple, dans un autre domaine, la nomination du président du Conseil scientifique de l'Éducation nationale a entraîné des polémiques encore vives relayées par les média : Stanislas Dehaene, titulaire de la chaire de Psychologie cognitive expérimentale au Collège de France, a constitué un conseil exclusivement orienté dans le sens de la neuropsychologie. Il n'existe pas de choix neutre mais celui-ci, ainsi que la composition de ce Conseil, est particulièrement partial. De même, les données bibliographiques de l'annexe 6 du guide TSLA de l'HAS⁷ sont exclusivement des études anglo-saxonnes utilisant un certain type de recherches statistiques et une méthodologie expérimentale qui orientent la recherche et les résultats ; la comptabilisation des références cherchant à valider la valeur de ces études a pu être critiquée, car elles se citent les unes les autres, se validant *de facto* elles-mêmes par auto-référencement, en excluant toute autre approche.

Une vérité qui fait idéologie, un appareil technocratique pour faire appliquer la *doxa* et un contrôle souverain et absolu qui tend à confisquer la totalité du champ de la santé qu'il domine... L'un de ces Guides d'allure totalitaire concerne ainsi depuis décembre 2017 les Troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA). Il va de soi que d'autres

² Centre Médico Psycho Pédagogique

³ Récit de fiction qui décrit un monde utopique sombre. 1984, de George Orwell, est une dystopie. © 2016 Dictionnaires Le Robert.

⁴ https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2018-01/guide_tsla_vf.pdf

Ces guides de soins existent déjà pour les bronchopneumopathies ou le diabète par exemple.

⁵ cf. la tentative de l'amendement Fasquelle du 13 octobre 2016 taxant de « maltraitance » toute pratique ne correspondant pas aux préconisations de bonnes pratiques des HAS. De plus, les condamnations pénales existent aussi en Italie depuis quelques années, pour toute pratique décalée de la *doxa*.

⁶ « Camoufler la violence sociale sous des expressions abstraites ». Le Monde du 24/03/18, p. 9.

⁷ Op.cit

guides seront édictés dans les mois à venir concernant les TDAH⁸, les troubles du dys-comportement, puis des dys-thymies et autres dys déjà répertoriés dans le DSM-5⁹.

Ce guide commence par un argument d'autorité : ces troubles « dys », les TSLA, sont la conséquence de troubles cognitifs spécifiques neuro-développementaux (p.5) ! Aucune controverse possible, la question est absolument tranchée de façon uniforme et homogène. Puis le texte établit des constats d'irrégularités de réponses sur le terrain. Il précise qu'il n'est pas une recommandation de bonne pratique clinique, que c'est une proposition de parcours de santé vers lequel il faut tendre et que cela se fera progressivement. Les euphémismes cachent mal qu'il s'agit de « commandements ». (p.5)

Le texte se réfère explicitement au DSM-5, dont nous savons qu'il n'est ni a-théorique ni an-historique mais clairement réductionniste, minorant l'étiologie psychogène, écartant toute clinique de la subjectivité, s'appuyant sur une approche statistique. Le DSM est pris dans des conflits d'intérêts avec les entreprises pharmaceutiques et les assurances de santé. Sa validité méthodologique et scientifique est largement contestée, ainsi que sa propension hégémonique et uniformisante.¹⁰

Ces troubles (TSLA), dits spécifiques, ne sont jamais définis positivement. Ils sont au contraire décrits par la négative : il s'agit de tout ce qui n'est ni sensoriel, ni neurologique, ni intellectuel, ni psychiatrique, ni du fait d'un manque d'apport socio-culturel. Alors de quoi s'agit-il ? D'un fourre-tout qui désigne tout ce qui est rassemblé sous le terme de « dys » et qui décrit tout ce qui dys-fonctionne, sans autre argument ni définition. Cela concernerait 8% des enfants, mais nous pouvons être sûr que comme pour toutes les nouvelles appellations du DSM, ce pourcentage va exploser si ces TSLA finissent par s'imposer. (p.6)

Les TSLA ou « dys » sont un excellent moyen de se centrer sur la phénoménologie des troubles, mais surtout pas sur les signes cliniques, les symptômes et le soin psychique. Ni la personne, ni l'enfant, ni l'être humain – sans parler du sujet de l'inconscient – ne sont évoqués : il ne s'agit que de traiter ce qui dysfonctionne. Ce sont ces dysfonctionnements qu'il faut faire entrer dans le parcours de « soin ». Des experts et des techniciens guidés par des (re)commandations certifiées par une Haute Autorité Suprême agiront alors pour prévenir ou atténuer les conséquences de ces troubles cognitifs spécifiques neuro-développementaux : l'enfant TSLA est ainsi parfaitement identifié à son trouble.

Ce Guide de l'HAS reprend ensuite des banalités (par exemple, « il y a un risque de décrochage scolaire si on ne s'occupe pas de ces troubles »). Toutes les indications sur la manière de les prendre en charge sont déjà une partie ce que nous faisons de façon bien plus pertinente. Mais ce texte les assène comme si l'HAS venait de le découvrir.

L'élément majeur du document est ce fameux « parcours de soins ». Tout est fléché, organisé de façon très bureaucratique. Il répond à un besoin d'organisation des soins. La logique rationnelle de l'organisation doit s'imposer à tous, car ce qui se fait aujourd'hui manquerait totalement de cohérence et de coordination, des orientations seraient injustifiées, des prises en charge inadaptées ou indûment prolongées (p.8). L'organisation préconisée établit un niveau 1 concernant le recours aux personnels de santé ou aux structures recevant en première inten-

⁸ Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité

⁹ Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (en anglais Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders)

¹⁰ <https://stop-dsm.com/fr/>

tion, puis un niveau 2 avec des experts sous l'autorité d'un médecin responsable du projet de soins et un niveau 3 pour les situations encore plus complexes et la coordination des soins (p.13)

Ce document de l'HAS définit ensuite des critères précis d'organisation du diagnostic et des prises en charge (p.9) dans ce guide du parcours de soin établi selon l'analyse de la littérature scientifique, et sur les avis des « experts » d'un groupe de travail et d'un groupe de lecture. L'établissement de recommandations de bonne pratique clinique n'est pas encore d'actualité mais ne saurait tarder. C'est dans la logique des choses.

La grande entreprise de ce guide est de glorifier la planification des soins (p.11) par souci de rationalisation, d'efficacité et d'économie. Différents tableaux présentent cette organisation rationnelle où tout est pensé *a priori*, telle l'organisation fordienne, les *novplans* soviétiques, ou les Powerpoint synthétiques des communicants et managers d'entreprises. Sauf que cette prétention totalisante à vouloir saisir le réel risque d'être contrariée quand il s'agit d'humains. Ce qui est forclos du symbolique (le sujet, l'humain divisé qui ne saurait se réduire à un trouble à traiter et qui n'est jamais mentionné dans ce document) fera assurément retour dans le réel de cette vaste usine à gaz.

Il est prescrit aux médecins (annexe 3), orthophonistes (annexe 5), psychomotriciens (annexe 5), psychologues (annexe 5 : « L'examen psychologique de l'enfant est une méthode d'exploration de son fonctionnement cognitif ») et enseignants (p.23) comment travailler selon ces préconisations, réductrices car exclusives et devant être appliquées par tous les professionnels de façon uniforme et massive. Cette Organisation Scientifique du Travail (OST) taylorienne impose, au nom du progrès pour le bien de tous, des prescriptions qui ne sont ni impartiales ni neutres. Ces instructions portent atteinte à la liberté d'exercice des cliniciens et leur ôtent la responsabilité de leurs choix et de leurs pratiques. Le savoir lié à leur métier leur est nié dans une tentative de dépossession professionnelle : il serait trop dangereux qu'à partir du savoir issu de leur pratique, les acteurs de terrain puissent exercer quelque pouvoir. Des « experts » s'arrogent alors un savoir supérieur censé faire référence et autorité. Les praticiens sont, de ce fait, réduits à exécuter des protocoles sur lesquels ils n'ont aucune prise et surtout aucun savoir reconnu. Il s'agit même d'apporter régulièrement de nouvelles références pour leur faire perdre tout repère, de tenter de les persuader qu'ils ne savent rien en invalidant le savoir tiré de leur expérience, afin de les rendre dépendants du pouvoir institutionnel. Il n'y a plus de métier !!

Enfin, l'argument financier est déterminant. Tout établissement ou organisation susceptible d'intervenir dès le niveau 2 devra adhérer à un cahier des charges très précis pour pouvoir être financé. Il devra convenir qu'il faut évaluer l'enfant selon une base commune cognitive et neuro-développementale : il est affirmé que les conceptions actuelles des TSLA au niveau international se fondent sur un modèle neuropsychologique, et font l'hypothèse forte d'un trouble neuro-développemental à fondement biologique. (p.27)

11 Danièle Linhart, *La Comédie humaine du travail. De la déshumanisation taylorienne à la sur-humanisation managériale*, Paris, Érès, coll. « Sociologie clinique », 2015.

Et <https://www.bastamag.net/La-dictature-du-changement-perpetuel-est-le-nouvel-instrument-de-soumission-des>

Ce parcours de soins s'appuiera sur des médecins spécialement formés, ayant accepté cette logique et qui coordonneront cette organisation. Il faudra qu'ils forment à leur tour les autres personnels, fassent évoluer les conditions de prescription des traitements médicamenteux et qu'ils partagent leurs informations médicales grâce à l'outil informatique. Pour les y aider, il sera proposé des mesures financières susceptibles de favoriser le fonctionnement du niveau 2. (p.36). Il s'agira aussi élaborer un cadre législatif permettant la coordination pédagogie/santé. (p.37)

Il est très peu fait référence aux psychiatres – si ce n'est pour les troubles du développement de la personnalité, de la sphère émotionnelle et/ou comportementale – et aux psychologues, si ce n'est aux neuropsychologues. Quant aux CMPP, pas une seule mention dans les 60 pages du texte et de ses annexes. La clinique est évoquée une ou deux fois, l'inconscient jamais. En revanche, il est question d'équipes expertes pluridisciplinaires de proximité sous la direction d'un médecin responsable du projet de soins qui assure la coordination entre des structures ou des professionnels sans qu'ils appartiennent nécessairement à la même structure ou institution, ni n'exercent dans un même lieu. Ce sont de petits regroupements (de niveau 1 ou 2) qui coûteront assurément bien moins cher que les CMPP. Les CMPP ne peuvent pas prétendre être financés en niveau 1, car ils coûteraient trop cher. La spécificité de leur travail n'est cependant même pas évoquée dans ce document. La seule possibilité pour les CMPP serait donc de se transformer en structures d'expertise de niveau 2 ou 3. Les psychiatres devraient alors être remplacés ou convertis en médecins-experts coordonnateurs et les psychologues cliniciens en neuropsychologues, ce qui est déjà dans les tuyaux de certaines institutions.

Que faire face à ces commandements à changer nos pratiques ? Louvoyer, faire comme si de rien n'était, s'arranger en espérant préserver un peu de ce qui fait aujourd'hui notre pratique ? Ou tout cela est-il inéluctable ? Devons-nous accepter ces changements technocratiques où la dimension du sujet est forclosée ? S'agit-il de renoncer à notre façon de travailler en équipe et en proximité locale avec des partenaires en ré-inventant notre clinique quotidienne, à partir de notre expérience qui demeure de grande qualité ? Faut-il donc s'inscrire dans cette « verticalité » et s'en remettre à cette organisation bureaucratique et scientifique ?

Renier ce qui fait la particularité de nos pratiques et adopter la plus servile des attitudes, anticiper ce qui nous sera demandé, c'est faire consister ces directives, leur donner une existence comme le montrait déjà La Boétie dans le *Discours de la servitude volontaire* dès 1576.

Nous invitons les différentes institutions, professionnels et personnes fréquentant les CMPP pour leurs enfants à manifester leur opposition à de tels guides univoques, imposés sur le mode de l'évidence néo-managériale. Nous revendiquons au contraire la pluralité des pratiques et des références, car la dimension humaine s'exprimant (ou pas) par des troubles ou des symptômes, par des difficultés et des souffrances ne saurait se laisser réduire à une organisation imposant de manière autoritaire une analyse, une idéologie et une forme exclusive de pratique. Au moment où le droit des parents et des patients à choisir leur façon d'être soigné est mis en exergue, l'existence de ces guides est pour le moins malvenue. Nous demandons instamment que les pratiques des CMPP soient reconnues dans leur diversité. Nous sommes prêts à les expliciter, si nécessaire, mais refusons leur disparition programmée. Nous revendiquons la reconnaissance de nos compétences et la liberté d'analyse et de mise en place des traitements qui nous étaient jusqu'à présent reconnues par nos métiers. Nous refusons d'être assimilés à des techniciens déresponsabilisés appliquant au pied de la lettre des directives concernant des êtres humains qui ne sauraient être réduits à des troubles « dys »-fonctionnants.

Nous nous opposons à l'annonce cynique et à peine dissimulée de la disparition des CMPP. Deux options sont possibles à très moyen terme :

Soit les CMPP s'adaptent à ces guides qui vont assurément se multiplier et se préciser, et abandonnent ce qui fait la spécificité de leur pratique et de leurs métiers.

Soit ils ne seront pas reconnus comme structures de niveau 2 et ils disparaîtront.

La Haute Autorité de Santé et son bras financier et de contrôle (les Agences Régionales de Santé) doivent permettre à des pratiques autres que neuro-développementales, cognitives, expérimentales et pharmaceutiques de s'exercer dans ces lieux médico psycho pédagogique que sont les CMPP. La liberté et la responsabilité clinique des personnels, leur pluralité d'approches, reconnues dans leurs métiers, doivent pouvoir s'exercer sans que ces professionnels soient confondus avec des exécutants d'une idéologie officielle, autoritaire et exclusive.

Réagissons aujourd'hui à ce qui est présenté comme inéluctable, car demain il sera trop tard.

Pour une localisation de la psychanalyse en Europe

Cartel pour le séminaire de l'I-AEP à Bruxelles, les 2 & 3 juin 18,

composé de

Pietro Andujar, Giovanni Callegari, Jacques Nassif,
Franco Quesito, Giovanni Sias

Le premier grand texte théorique de Freud a été écrit en 1891 pour repenser la question des « localisations cérébrales » du langage, aboutissant à une nouvelle articulation entre la lésion et le symptôme, suivant que celle-ci se situait en dehors, à la périphérie ou au centre d'une « aire du langage », ce qui provoquait dans « l'appareil du langage » trois types de troubles : l'*agnosie* (trouble dans la reconnaissance des objets et terme inventé par Freud), l'*aphasie* proprement dite (motrice ou sensorielle) et la *paraphasie* (un trouble sans lésion qui sera l'ancêtre du lapsus).

En ce troisième temps de la psychanalyse que nous traversons et à l'heure où la pratique de cette discipline se voit menacée d'extinction, il nous paraît urgent de pouvoir localiser, non plus dans le cerveau, mais dans l'espace des activités sociales, *la place de ce que serait l'acte psychanalytique*, qu'il est devenu indispensable de distinguer tant des *actes médicaux* à visée thérapeutique que des *actes juridiques* visant à définir le légitime et l'illégitime des dépenses que comportent les différents services offerts aux usagers par l'administration étatique.

Or ce qui caractérise la place où se déroule l'acte analytique, se définit précisément par le fait qu'elle introduit comme condition de cet acte lui-même sa *localisation* en tant que telle « entre divan et fauteuil », mais chez quelqu'un dont le nom et l'adresse ont introduit une coupure dans l'espace de la communication sociale généralisée au sein de laquelle nous sommes aujourd'hui amenés à vivre et qui pourrait se définir en dernière analyse comme la négation de la distance qui entraîne la différenciation à marquer entre les lieux, différence non plus seulement topique, mais éthique.

Ce qui pourrait donc presque suffire à définir l'acte psychanalytique, c'est donc qu'il rétablit un lien intrinsèque entre la localisation et la parole, non seulement pour permettre de comprendre la teneur de tous les shifters que comporte l'usage d'une langue, mais aussi pour parvenir à redéfinir le sens de chaque énonciation en

fonction du contexte à rétablir de chacun de ses énoncés, qui peut seul lui donner le sens qui lui appartient.

Il va sans dire que cette localisation peut encore s'étendre, si on tient compte de l'emplacement dans le temps de ces localisations langagières impliquant, comme dans tous les modèles de la topique freudienne, une retraduction à chaque frontière entre une langue et une autre ou une époque et une autre, tellement les psychanalystes, fidèles au dernier Freud, peuvent, en effet quotidiennement démontrer que : « La psyché est étendue. N'en sait rien. »

Jacques Nassif

9. IV.2018

AGENDA

19 et 20 mai 2018	Coordination de l'I-AEP
2 et 3 juin 2018, à Bruxelles	Séminaire autour du projet de CERFP
16 et 17 juin 2018, à Paris	A.G. des CCAF
22 et 23 septembre 2018	Coordination de l'I-AEP
Novembre 2018 (date à préciser)	Journée de travail des CCAF
1 et 2 décembre 2018	Séminaire inter-associatif sur la passe

BLOC-NOTES

Les changements dans vos coordonnées sont à signaler à
Isabelle Dufresnoy-Spezia isabelle.dufresnoy@gmail.com

*Vos contributions à La Lettre des CCAF du mois de mai sont à envoyer
pour le 15 mai au plus tard à Claire Colombier
ccolombierpro@gmail.com*



La Lettre des CCAF

N° 4 – MAI 2018

Association membre de l'Inter-associatif européen de psychanalyse
Association membre de Convergencia, Mouvement lacanien pour la psychanalyse freudienne
Siège social : 97 boulevard Arago, 75014 Paris

www.cartels-constituants.fr

SOMMAIRE

<i>CONVOCATION À L'AG DU 17 JUIN 2018</i>	3
Appel de cotisation	4
<i>I-AEP</i>	
Compte-rendu synthétique de la journée du 17 mars 2018	5
Programme du séminaire I-AEP de Gand (2 & 3 juin 2018)	9
 <i>AGENDA ET BLOC-NOTES</i>	 10

Réalisation de <i>La Lettre</i>	Claire Colombier
Relecture et corrections	Albert Santelli
Envoi par newsletter	Bertrand Phésans



CONVOCATION
à l'assemblée générale du samedi 16 juin 2018
éventuellement prolongée le 17 au matin
Institut protestant de théologie (IPT) - Salle 11
83 boulevard Arago, 75014 Paris

9 h : Le temps d'un bonjour et d'un café

9 h 30 : Ouverture et mise en place des présidences de journée et du secrétariat

9 h 45 : Séminaire I-AEP de décembre 2018 sur la passe
Document envoyé aux délégués de l'I-AEP
Échos de la coordination de l'I-AEP par les délégués des CCAF
Organisation et logistique
Contenu, interventions
Proposition(s) pour la soirée du samedi (quel budget ?)

12 h 30 : Pause déjeuner

14 h 00 : Le cartel d'adresse et le retour du cartel de la pratique

15 h 30 : Point sur les autres cartels et appel à la constitution de cartels

15 h 45 : Le travail des différents coordonnants : accueil, passe, *Courrier/Lettre*, contacts, secrétariats, site, AG/journées/groupes et cartels

17 h 00 : Clôture de la journée et fin de l'AG.

En effet, la grève SNCF commençant à 20 h 00, voire à 18 h 00, oblige à se préoccuper particulièrement des horaires de départ restant possibles pour les provinciaux.

Cependant, la salle étant réservée le dimanche matin, il sera possible, pour ceux qui le souhaitent, soit de continuer cette AG d'une façon ou d'une autre, soit d'utiliser la salle pour une réunion de cartel.



APPEL DE COTISATION 2018

Le montant des cotisations est inchangé.

Cotisation membre : 250 euros

Cotisation correspondant : 80 euros

Les chèques sont à envoyer à :

Michel Didierlaurent
3 place Michel-de-l'Hospital
63000 Clermont-Ferrand

à qui vous pourrez vous adresser pour toute question concernant votre cotisation.

Un reçu vous sera envoyé.

Les coordonnants de la trésorerie des CCAF :
Michel Didierlaurent et Isabelle Dufresnoy

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DE LA RÉUNION DES CCAF DU 17 MARS
SUR LA PASSE
EN VUE DE L'ORGANISATION DU SÉMINAIRE I-AEP (1^{er} ET 2 DÉCEMBRE 2018)

ÉTAIENT PRÉSENTS : Christophe Amestoy (C.C.A.F.), Baya Mebtouche (participant au dispositif de la passe), Nadine Collin (C.C.A.F.), Claire Colombier (coordonnant dispositif de la passe, C.C.A.F.), Jean-Michel Darchy (coordonnant dispositif de la passe, C.C.A.F.), Claude Deutsch (auteur de *Je suis fou et vous ?*), Michel Didierlaurent (C.C.A.F.), Marie Diebler (C.C.A.F.), Xavier Fourtou (Encore), Yves Génin (C.C.A.F.), Sihem Keller (C.C.A.F.), Sylvie Laustberg (Le questionnaire psychanalytique–Bruxelles–secrétariat de l'I-A.E.P.), André Laviolette (C.C.A.F.), Martine Lesbats-Aimedieu (C.C.A.F.), Dominique Le Vaguerèse (C.C.A.F.), Paolo Lollo (Corpo Freudiano), Albert Maitre (C.C.A.F.), Valérie Marchand (Errata), Jacques Nassif (C.C.A.F.), Bertrand Phésans (C.C.A.F.), Christine Roosen (C.C.A.F.), Joseph-Lê Ta Van (Acte psychanalytique–Be).
Nous avons reçu un courrier de JP Van Eeckhout du GPP.

Bertrand Phésans ouvre l'après-midi. Après un tour de présentation des participants, parole est donnée à Albert Maitre qui résume les débats de la matinée entre les membres des CCAF et les collègues d'autres associations participant à notre dispositif de la passe.

Vous trouverez ci-après le texte qu'Albert Maitre a rédigé à partir de son intervention et des discussions qui ont pu suivre

« Différents aspects du projet de ce séminaire ont été discutés au cours de la matinée et nous en rapportons les points vifs.

POURQUOI UN SÉMINAIRE I-AEP SUR LA PASSE ?

La participation au dispositif de la Passe aux CCAF impliquait un retour à l'association de ce qui pouvait faire enseignement pour la transmission de la psychanalyse. Il s'avère que les contributions ont été rares et en deçà de l'intérêt que l'expérience de chacun avait permis d'en saisir. Pourquoi cette difficulté dans la transmission ? Faut-il croire que nous nous trouvons devant la part d'énigme et de refoulement qui demeure dans ce passage de l'analysant à l'analyste et qui relève du désir de l'analyste ? Ou encore, que la mise au travail des participants du dispositif ait pu leur paraître relever de ce qui se joue dans une séance d'analyse dont la transmission au dehors ne pourrait s'effectuer sans un risque d'altérations et de malentendus ? Ces questions et d'autres qui peuvent venir n'ont pas pour objet de solliciter une réponse adéquate mais de nous mettre au travail pour la transmission de la psychanalyse.

Le séminaire de l'I-AEP nous a semblé être le lieu indiqué pour faire avancer notre questionnaire. D'une part, parce que notre **dispositif de Passe** est inter-associatif au sens où y participent, avec les CCAF, Psychanalyse Actuelle, Insistance, et des membres d'autres associations à titre individuel. D'autre part, parce qu'il nous semble que le travail de notre association ne peut que gagner à avoir un lieu d'adresse Autre que les échanges entre des collègues qui se connaissent trop bien. C'est probablement pour des raisons proches que les CCAF avaient déjà organisé un séminaire I-AEP sur la **Passe** il y a dix ans. Il avait donné lieu à une publication dont il serait judicieux de faire une lecture critique. Par ailleurs, l'adresse à l'I-AEP nous permettra de confronter le **dispositif de la Passe** à d'autres modalités institutionnelles de recueil de ce moment crucial du passage à l'analyste et de la question de sa nomination.

RAPPEL SUR LE DISPOSITIF DE LA PASSE AUX CCAF

Nous avons considéré que l'échec de la **Passé** à l'EFP tenait à des raisons conjoncturelles et non structurelles, à savoir les incidences réelles et imaginaires de la place de son directeur dans le dispositif, ainsi qu'aux effets de la nomination institutionnelle qui, de fait, pouvait instaurer un objectif à atteindre dans une carrière.

Ceci nous a conduit à ne pas nommer des personnes, mais ce qui avait fait acte analytique dans ce parcours dans la structure du « parlêtre » qu'est une analyse. Ainsi le dispositif dispose-t-il d'une extraterritorialité par rapport à l'institution et n'a d'autres fins qu'une production et une recherche sur le désir de l'analyste.

Le terme de jury de la Passé a donc été réinterrogé et il a pu être envisagé d'y substituer celui de Cartel d'adresse de la Passé. Mais cette appellation ne risque-t-elle pas d'édulcorer le tranchant de ce qui peut être transmis au passant ? Dans cette transmission nous avons introduit une fonction nouvelle par rapport au dispositif de l'EFP, celle de rapporteur du travail du jury au coordonnant de la passe, lequel transmet ensuite au passant ce qui a été entendu d'une analyse tel qu'ont pu le transmettre les passeurs. Ce rapporteur assiste à l'écoute des passeurs et aux délibérations du jury sans y participer, sa fonction est de faire passer ce qui a pu être dit d'une manière plus précise et argumentée que le vote d'un jury, tel que cela peut se voir dans d'autres expériences de ce dispositif.

La désignation des passeurs est la question cruciale et paradoxale du dispositif. En effet, ce dispositif implique que l'analyste ne soit pas à la place appropriée pour déterminer et nommer le passage de l'analysant à l'analyste. Un tel usage viendrait influencer sur le cours même de l'analyse et le dénouement du transfert. Pourtant, dans le dispositif de l'EFP, ce même analyste est amené à désigner des passeurs sur le critère qu'ils seraient eux-mêmes dans le passage à l'analyste. Certains ont considéré cette désignation comme une intrusion dans une cure et ont choisi de ne pas désigner des passeurs, laissant au passant le choix de ceux-ci. Mais on peut y objecter que cela pourrait alors confiner à une cooptation, ce que cherchait à éviter Lacan dans sa critique de l'IPA. D'autres, prenant en compte le paradoxe de la désignation des passeurs, ont estimé que celui-ci gagnerait à être problématisé en permettant à l'analyste désignant des passeurs d'en parler à des collègues, selon un dispositif à préciser.

LES DEMANDES DE PASSE AUJOURD'HUI

Ce dispositif répondait à saisir les modalités du passage à l'analyste dans le déroulement d'une cure. Il y a des demandes de passe qui relèvent de cette temporalité. Mais le plus souvent, c'est dans un après-coup de « s'être autorisé de soi-même » à pratiquer la psychanalyse qu'un passant en recherche les raisons. Et la latence peut-être très longue, voire même, le dispositif a pu être une manière de conclure une activité d'analyste. On peut regretter cette distance entre le temps de la cure et celui de la Passé. Cela se pose d'ailleurs aussi pour les passeurs. Car cela nous éloigne de la vivacité de la situation analysante. Mais, au fond, s'y pose la même question, qui est éthique et qui renvoie à une formulation qui pourrait s'entendre sur le mode : « *Où es-tu dans la fonction de la parole qui t'a institué comme sujet ?* ». Question qui ne cesse pas de se poser pour autant que l'analyste ne cesse pas d'être en position d'analysant. Ces demandes différées, qui sont donc une manière aussi de dire plus concrètement : « *Où en suis-je avec le désir de l'analyste ?* », tiennent-elles lieu d'une nouvelle tranche ou peuvent-elles inciter à une reprise de l'analyse ?

LA QUESTION DE LA NOMINATION

Ce que nous avons exclu de notre dispositif de la Passe nous revient du dehors par la situation qui est faite à la pratique de la psychanalyse en Europe, où la psychanalyse laïque se voit frappée de poursuites si elle ne se fonde pas dans une habilitation à pratiquer la psychothérapie. Les associations d'analystes n'auraient-elles pas à formaliser une nomination analyste pour soutenir dans le social une différenciation licite de la psychanalyse laïque avec la pratique des psychothérapies ? Le dispositif de la Passe pourrait-il la produire, mais alors au risque d'en dénaturer la fonction ? Il nous semble que ce dispositif, s'il peut inspirer une modalité de nomination à usage social, doit demeurer exempt d'un but avéré, car cela l'inscrirait dans le champ de la demande. Il convient donc de penser un dispositif de nomination à usage social, distinct de la Passe, même s'il peut s'en inspirer, en particulier par le recours au témoignage indirect.

LA PASSE ET L'INSTITUTION PSYCHANALYTIQUE

Si nous avons choisi d'accorder au dispositif de la Passe une extraterritorialité par rapport aux problématiques institutionnelles, c'est pour lui donner un champ ouvert sur la recherche fondamentale en psychanalyse qui est celle du désir de l'analyste. Non pas en tant que celui-ci pourrait se saisir et se décrire, mais qu'il nécessite des modalités d'énonciation et de transmission pour qu'il détermine l'orientation d'une praxis. Ces modalités, dont le dispositif de la Passe est un exemple, sont produites par les associations. Si bien que l'extraterritorialité du dispositif reste tributaire du lien social propre à chaque association. N'assiste-t-on pas dans des publications à des récits de passe où, *in fine*, se vérifie une théorie de la fin de la cure, quand ce n'est pas une dévotion à l'enseignement du « Nom-d'Un ». Il existe une psychopathologie de nos associations au sens où chacune a ses symptômes puisque le symptôme est une des modalités de l'insistance de la dimension du Réel. Un des paris de l'I-AEP fut que, par effet de transfert, la lecture du symptôme de l'Autre association pouvait susciter un questionnement sur le symptôme de sa propre association (soyons optimiste quant à nos dispositions vis-à-vis du refoulé !). À ce titre-là, l'I-AEP remplirait une fonction analytique pour chaque association.

PRÉPARATION DU SÉMINAIRE I-AEP DES 1^{er} ET 2 DÉCEMBRE 2018 SUR LA PASSE RÉINVENTÉE ET LA TRANSMISSION DE LA PSYCHANALYSE

Les CCAF souhaitent donc que la préparation de ce séminaire soit inter-associative avec les associations qui pratiquent ce dispositif ou un autre et, aussi, avec celles qui n'en usent pas. Le cadre des coordinations de l'I-AEP nous semble le lieu de travail adapté à cette préparation. Sans donc préjuger de l'organisation du séminaire, la pratique du témoignage indirect comme mode de travail et de transmission nous semble une modalité congruente à son objet. Comme on aura pu l'entendre, le dispositif de la Passe aux CCAF s'est transformé par rapport à celui de l'EFP, aussi bien dans ces modalités que dans sa finalité. Il ne vise pas à produire des analystes de l'École mais à constituer un lieu de recherche dont l'objet est le désir de l'analyste.

Certaines des modalités de ce dispositif, en évolution constante, sont en débat dans notre association et nous espérons que ce séminaire contribuera à faire avancer notre réflexion. »

Les collègues membres des associations de l'I-AEP et d'autres associations ont pris la parole pour dire comment leur association se situait par rapport à ce dispositif et aussi quelle était la situation des psychanalystes laïques dans leur pays.

En ce qui concerne le séminaire, nous avons demandé qu'un temps de travail de préparation soit prévu dans chacune des coordinations. Lors de la coordination de mai pourraient se former des groupes de travail inter-associatifs ?

Nous avons précisé qu'au niveau des salles, nous aurions le samedi après-midi la possibilité de travailler en groupes.

Un titre possible pour ce séminaire serait : « *Réinvention du dispositif de la passe et transmissions de la psychanalyse* ».

Compte-rendu établi par Albert Maitre avec Claire Colombier et Jean-Michel Darchy.

ANNEXE 1 : Lettre du GPP envoyée par JP Van Eeckhout (rédaction revue).

« Chers séminaristes, membres des CCAF et de l'I-AEP,

L'annonce de la préparation du séminaire des CCAF, ce week-end du 17-18 mars nous (les délégués, le bureau, le groupe du GPP) a un peu bousculés.

Il est vrai que depuis déjà quelques temps, l'association GPP se demande comment nous pourrions répondre à cette question du devenir psychanalyste. Il n'y a pas beaucoup à assurer, mais c'est possible de porter plus loin cette demande de telle sorte que le désir du psychanalyste puisse se développer. Nous avons maintes fois posé la question : comment est-ce possible dans notre association ?

A ce sujet, il faut considérer l'histoire du GPP et le fait qu'au début, il n'y avait pas de contacts avec l'ECF et pas même avec l'IPA. Nous avons d'abord fonctionné avec un « bureau » qui proposait les psychanalystes et après avec une sélection par des membres du groupe des « psychanalystes ». Il y a eu aussi la reconnaissance d'autres associations.

Ce groupe de travail a connu une dissolution et actuellement c'est un temps de réflexion.

Cette année, nous lisons ensemble *La Passe de Lacan* de Francis Hofstein. Il est donc probable (mais pas sûr) que le GPP propose une intervention autour de ce texte, puisque ce n'est pas possible de participer ce week-end à la réunion préparatoire.

J'espère concrétiser cette proposition le plus vite possible

Bon travail ce week-end. »

ANNEXE 2 : Intervention de Xavier Fourtou sur la situation en Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne règne le pragmatisme. L'administration n'y est pas centralisée. Le mot de *psychanalyste* n'est pas objet d'une loi, il reste « non légiféré ». Il est possible de pratiquer en étant membre d'une association. Il existe des centres d'accréditation pour les psychologues, les psychanalystes. Dès lors que les psychanalystes s'avèrent régulièrement inscrits dans une association, ils bénéficient d'une accréditation. À partir de là, ils s'engagent à observer un code d'éthique très contraignant.

Pour travailler en institution, il est obligatoire d'être membre d'un organisme de régulation (organisme d'État).

La possibilité de la pratique libérale est assurée sans difficultés. Beaucoup de psychanalystes travaillent en libéral. La sécurité sociale peut prendre en charge six séances.

Notes non revues par X. Fourtou

La coordination de l'I-AEP a le plaisir de vous inviter à son prochain séminaire le samedi 2 et le dimanche 3 juin 2018 sur :

« L'exercice laïque de la psychanalyse en Europe »

Lieu : Centre d'Action Laïque <https://www.laicite.be/contactez-nous/>
Campus de la Plaine – ULB CP. 236 (accès 2) – 1050 Bruxelles – Belgique

Accueil le samedi à 9h30

Introduction par Maryse Martin (Cercle Freudien)

Cartel « *Solitude et lien social entre analystes* » Jean-Pierre van Eeckhout (GPP) et Joseph-Lê Ta Van (Acte Analytique)

Giovanni Callegari (Sotto la Mole) « *Pour un lien social entre analystes en Europe* »

Radjou Soudaramourty (Analyse Freudienne) « *La psychanalyse comme symptôme social* »

Franco Quesito (Sotto la Mole) « *Exigences et Nomination* »

Texte de Nizar Hatem et Albert Maitre (GEPG)

Comunità Internazionale di Psicoanalisi

Roberto Cheloni (juriste et psychanalyste, Istituto Freud Treviso) « *Adversus Europam : Corporativismo contro Psicoanalisi in Italia* »

Luciana la Stella (Opifer) « *Le désir du psychanalyste en sa position et sa rencontre avec l'État* »

Léo Ruelens (EBP) et Alessandra Guerra « *Le politique, le juridique et le social* »
Cartel « *Pour la fondation d'une hétérotopie* » (Giovanni Sias, Jacques Nassif, Franco Quesito, Giovanni Callegari)

Eugène Perla (Psychanalyse Actuelle) « titre à préciser »

La matinée du dimanche débutera à 9 h 30 par les retours des rapporteurs du samedi.

Conclusion par Guy Mertens (Questionnement Psychanalytique)

Si vous souhaitez nous rejoindre pour la soirée du samedi qui aura lieu au restaurant <http://www.strofilia.brussels>, merci de vous inscrire en confirmant votre participation à guy.mertens@me.com avant le 28 mai.

AGENDA

2 et 3 juin 2018, à Bruxelles	Séminaire autour du projet de CERFP
16 et 17 juin 2018, à Paris	A.G. des CCAF
22 et 23 septembre 2018	Coordination de l'I-AEP
Novembre 2018 (date à préciser)	Journée de travail des CCAF
1 ^{er} et 2 décembre 2018	Séminaire inter-associatif sur la passe

BLOC-NOTES

Les changements dans vos coordonnées sont à signaler à
Isabelle Dufresnoy-Spezia isabelle.dufresnoy@gmail.com

*Vos contributions pour le Courrier de juillet 2018 sont à envoyer
pour le 6 juillet au plus tard à Claire Colombier
ccolombierpro@gmail.com*



La Lettre des CCAF

N° 4 – MAI 2018

Association membre de l'Inter-associatif européen de psychanalyse
Association membre de Convergencia, Mouvement lacanien pour la psychanalyse freudienne
Siège social : 97 boulevard Arago, 75014 Paris

www.cartels-constituants.fr

SOMMAIRE

<i>CONVOCATION À L'AG DU 17 JUIN 2018</i>	3
Appel de cotisation	4
<i>I-AEP</i>	
Compte-rendu synthétique de la journée du 17 mars 2018	5
Programme du séminaire I-AEP de Gand (2 & 3 juin 2018)	9
 <i>AGENDA ET BLOC-NOTES</i>	 10

Réalisation de <i>La Lettre</i>	Claire Colombier
Relecture et corrections	Albert Santelli
Envoi par newsletter	Bertrand Phésans



CONVOCATION
à l'assemblée générale du samedi 16 juin 2018
éventuellement prolongée le 17 au matin
Institut protestant de théologie (IPT) - Salle 11
83 boulevard Arago, 75014 Paris

9 h : Le temps d'un bonjour et d'un café

9 h 30 : Ouverture et mise en place des présidences de journée et du secrétariat

9 h 45 : Séminaire I-AEP de décembre 2018 sur la passe
Document envoyé aux délégués de l'I-AEP
Échos de la coordination de l'I-AEP par les délégués des CCAF
Organisation et logistique
Contenu, interventions
Proposition(s) pour la soirée du samedi (quel budget ?)

12 h 30 : Pause déjeuner

14 h 00 : Le cartel d'adresse et le retour du cartel de la pratique

15 h 30 : Point sur les autres cartels et appel à la constitution de cartels

15 h 45 : Le travail des différents coordonnants : accueil, passe, *Courrier/Lettre*, contacts, secrétariats, site, AG/journées/groupes et cartels

17 h 00 : Clôture de la journée et fin de l'AG.

En effet, la grève SNCF commençant à 20 h 00, voire à 18 h 00, oblige à se préoccuper particulièrement des horaires de départ restant possibles pour les provinciaux.

Cependant, la salle étant réservée le dimanche matin, il sera possible, pour ceux qui le souhaitent, soit de continuer cette AG d'une façon ou d'une autre, soit d'utiliser la salle pour une réunion de cartel.



APPEL DE COTISATION 2018

Le montant des cotisations est inchangé.

Cotisation membre : 250 euros

Cotisation correspondant : 80 euros

Les chèques sont à envoyer à :

Michel Didierlaurent
3 place Michel-de-l'Hospital
63000 Clermont-Ferrand

à qui vous pourrez vous adresser pour toute question concernant votre cotisation.

Un reçu vous sera envoyé.

Les coordonnants de la trésorerie des CCAF :
Michel Didierlaurent et Isabelle Dufresnoy

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DE LA RÉUNION DES CCAF DU 17 MARS
SUR LA PASSE
EN VUE DE L'ORGANISATION DU SÉMINAIRE I-AEP (1^{er} ET 2 DÉCEMBRE 2018)

ÉTAIENT PRÉSENTS : Christophe Amestoy (C.C.A.F.), Baya Mebtouche (participant au dispositif de la passe), Nadine Collin (C.C.A.F.), Claire Colombier (coordonnant dispositif de la passe, C.C.A.F.), Jean-Michel Darchy (coordonnant dispositif de la passe, C.C.A.F.), Claude Deutsch (auteur de *Je suis fou et vous ?*), Michel Didierlaurent (C.C.A.F.), Marie Diebler (C.C.A.F.), Xavier Fourtou (Encore), Yves Génin (C.C.A.F.), Sihem Keller (C.C.A.F.), Sylvie Laustberg (Le questionnaire psychanalytique–Bruxelles–secrétariat de l'I-A.E.P.), André Laviolette (C.C.A.F.), Martine Lesbats-Aimedieu (C.C.A.F.), Dominique Le Vaguerèse (C.C.A.F.), Paolo Lollo (Corpo Freudiano), Albert Maitre (C.C.A.F.), Valérie Marchand (Errata), Jacques Nassif (C.C.A.F.), Bertrand Phésans (C.C.A.F.), Christine Roosen (C.C.A.F.), Joseph-Lê Ta Van (Acte psychanalytique–Be).
Nous avons reçu un courrier de JP Van Eeckhout du GPP.

Bertrand Phésans ouvre l'après-midi. Après un tour de présentation des participants, parole est donnée à Albert Maitre qui résume les débats de la matinée entre les membres des CCAF et les collègues d'autres associations participant à notre dispositif de la passe.

Vous trouverez ci-après le texte qu'Albert Maitre a rédigé à partir de son intervention et des discussions qui ont pu suivre

« Différents aspects du projet de ce séminaire ont été discutés au cours de la matinée et nous en rapportons les points vifs.

POURQUOI UN SÉMINAIRE I-AEP SUR LA PASSE ?

La participation au dispositif de la Passe aux CCAF impliquait un retour à l'association de ce qui pouvait faire enseignement pour la transmission de la psychanalyse. Il s'avère que les contributions ont été rares et en deçà de l'intérêt que l'expérience de chacun avait permis d'en saisir. Pourquoi cette difficulté dans la transmission ? Faut-il croire que nous nous trouvons devant la part d'énigme et de refoulement qui demeure dans ce passage de l'analysant à l'analyste et qui relève du désir de l'analyste ? Ou encore, que la mise au travail des participants du dispositif ait pu leur paraître relever de ce qui se joue dans une séance d'analyse dont la transmission au dehors ne pourrait s'effectuer sans un risque d'altérations et de malentendus ? Ces questions et d'autres qui peuvent venir n'ont pas pour objet de solliciter une réponse adéquate mais de nous mettre au travail pour la transmission de la psychanalyse.

Le séminaire de l'I-AEP nous a semblé être le lieu indiqué pour faire avancer notre questionnaire. D'une part, parce que notre **dispositif de Passe** est inter-associatif au sens où y participent, avec les CCAF, Psychanalyse Actuelle, Insistance, et des membres d'autres associations à titre individuel. D'autre part, parce qu'il nous semble que le travail de notre association ne peut que gagner à avoir un lieu d'adresse Autre que les échanges entre des collègues qui se connaissent trop bien. C'est probablement pour des raisons proches que les CCAF avaient déjà organisé un séminaire I-AEP sur la **Passe** il y a dix ans. Il avait donné lieu à une publication dont il serait judicieux de faire une lecture critique. Par ailleurs, l'adresse à l'I-AEP nous permettra de confronter le **dispositif de la Passe** à d'autres modalités institutionnelles de recueil de ce moment crucial du passage à l'analyste et de la question de sa nomination.

RAPPEL SUR LE DISPOSITIF DE LA PASSE AUX CCAF

Nous avons considéré que l'échec de la **Passé** à l'EFP tenait à des raisons conjoncturelles et non structurelles, à savoir les incidences réelles et imaginaires de la place de son directeur dans le dispositif, ainsi qu'aux effets de la nomination institutionnelle qui, de fait, pouvait instaurer un objectif à atteindre dans une carrière.

Ceci nous a conduit à ne pas nommer des personnes, mais ce qui avait fait acte analytique dans ce parcours dans la structure du « parlêtre » qu'est une analyse. Ainsi le dispositif dispose-t-il d'une extraterritorialité par rapport à l'institution et n'a d'autres fins qu'une production et une recherche sur le désir de l'analyste.

Le terme de jury de la Passé a donc été réinterrogé et il a pu être envisagé d'y substituer celui de Cartel d'adresse de la Passé. Mais cette appellation ne risque-t-elle pas d'édulcorer le tranchant de ce qui peut être transmis au passant ? Dans cette transmission nous avons introduit une fonction nouvelle par rapport au dispositif de l'EFP, celle de rapporteur du travail du jury au coordonnant de la passe, lequel transmet ensuite au passant ce qui a été entendu d'une analyse tel qu'ont pu le transmettre les passeurs. Ce rapporteur assiste à l'écoute des passeurs et aux délibérations du jury sans y participer, sa fonction est de faire passer ce qui a pu être dit d'une manière plus précise et argumentée que le vote d'un jury, tel que cela peut se voir dans d'autres expériences de ce dispositif.

La désignation des passeurs est la question cruciale et paradoxale du dispositif. En effet, ce dispositif implique que l'analyste ne soit pas à la place appropriée pour déterminer et nommer le passage de l'analysant à l'analyste. Un tel usage viendrait influencer sur le cours même de l'analyse et le dénouement du transfert. Pourtant, dans le dispositif de l'EFP, ce même analyste est amené à désigner des passeurs sur le critère qu'ils seraient eux-mêmes dans le passage à l'analyste. Certains ont considéré cette désignation comme une intrusion dans une cure et ont choisi de ne pas désigner des passeurs, laissant au passant le choix de ceux-ci. Mais on peut y objecter que cela pourrait alors confiner à une cooptation, ce que cherchait à éviter Lacan dans sa critique de l'IPA. D'autres, prenant en compte le paradoxe de la désignation des passeurs, ont estimé que celui-ci gagnerait à être problématisé en permettant à l'analyste désignant des passeurs d'en parler à des collègues, selon un dispositif à préciser.

LES DEMANDES DE PASSE AUJOURD'HUI

Ce dispositif répondait à saisir les modalités du passage à l'analyste dans le déroulement d'une cure. Il y a des demandes de passe qui relèvent de cette temporalité. Mais le plus souvent, c'est dans un après-coup de « s'être autorisé de soi-même » à pratiquer la psychanalyse qu'un passant en recherche les raisons. Et la latence peut-être très longue, voire même, le dispositif a pu être une manière de conclure une activité d'analyste. On peut regretter cette distance entre le temps de la cure et celui de la Passé. Cela se pose d'ailleurs aussi pour les passeurs. Car cela nous éloigne de la vivacité de la situation analysante. Mais, au fond, s'y pose la même question, qui est éthique et qui renvoie à une formulation qui pourrait s'entendre sur le mode : « *Où es-tu dans la fonction de la parole qui t'a institué comme sujet ?* ». Question qui ne cesse pas de se poser pour autant que l'analyste ne cesse pas d'être en position d'analysant. Ces demandes différées, qui sont donc une manière aussi de dire plus concrètement : « *Où en suis-je avec le désir de l'analyste ?* », tiennent-elles lieu d'une nouvelle tranche ou peuvent-elles inciter à une reprise de l'analyse ?

LA QUESTION DE LA NOMINATION

Ce que nous avons exclu de notre dispositif de la Passe nous revient du dehors par la situation qui est faite à la pratique de la psychanalyse en Europe, où la psychanalyse laïque se voit frappée de poursuites si elle ne se fonde pas dans une habilitation à pratiquer la psychothérapie. Les associations d'analystes n'auraient-elles pas à formaliser une nomination analyste pour soutenir dans le social une différenciation licite de la psychanalyse laïque avec la pratique des psychothérapies ? Le dispositif de la Passe pourrait-il la produire, mais alors au risque d'en dénaturer la fonction ? Il nous semble que ce dispositif, s'il peut inspirer une modalité de nomination à usage social, doit demeurer exempt d'un but avéré, car cela l'inscrirait dans le champ de la demande. Il convient donc de penser un dispositif de nomination à usage social, distinct de la Passe, même s'il peut s'en inspirer, en particulier par le recours au témoignage indirect.

LA PASSE ET L'INSTITUTION PSYCHANALYTIQUE

Si nous avons choisi d'accorder au dispositif de la Passe une extraterritorialité par rapport aux problématiques institutionnelles, c'est pour lui donner un champ ouvert sur la recherche fondamentale en psychanalyse qui est celle du désir de l'analyste. Non pas en tant que celui-ci pourrait se saisir et se décrire, mais qu'il nécessite des modalités d'énonciation et de transmission pour qu'il détermine l'orientation d'une praxis. Ces modalités, dont le dispositif de la Passe est un exemple, sont produites par les associations. Si bien que l'extraterritorialité du dispositif reste tributaire du lien social propre à chaque association. N'assiste-t-on pas dans des publications à des récits de passe où, *in fine*, se vérifie une théorie de la fin de la cure, quand ce n'est pas une dévotion à l'enseignement du « Nom-d'Un ». Il existe une psychopathologie de nos associations au sens où chacune a ses symptômes puisque le symptôme est une des modalités de l'insistance de la dimension du Réel. Un des paris de l'I-AEP fut que, par effet de transfert, la lecture du symptôme de l'Autre association pouvait susciter un questionnement sur le symptôme de sa propre association (soyons optimiste quant à nos dispositions vis-à-vis du refoulé !). À ce titre-là, l'I-AEP remplirait une fonction analytique pour chaque association.

PRÉPARATION DU SÉMINAIRE I-AEP DES 1^{er} ET 2 DÉCEMBRE 2018 SUR LA PASSE RÉINVENTÉE ET LA TRANSMISSION DE LA PSYCHANALYSE

Les CCAF souhaitent donc que la préparation de ce séminaire soit inter-associative avec les associations qui pratiquent ce dispositif ou un autre et, aussi, avec celles qui n'en usent pas. Le cadre des coordinations de l'I-AEP nous semble le lieu de travail adapté à cette préparation. Sans donc préjuger de l'organisation du séminaire, la pratique du témoignage indirect comme mode de travail et de transmission nous semble une modalité congruente à son objet. Comme on aura pu l'entendre, le dispositif de la Passe aux CCAF s'est transformé par rapport à celui de l'EFP, aussi bien dans ces modalités que dans sa finalité. Il ne vise pas à produire des analystes de l'École mais à constituer un lieu de recherche dont l'objet est le désir de l'analyste.

Certaines des modalités de ce dispositif, en évolution constante, sont en débat dans notre association et nous espérons que ce séminaire contribuera à faire avancer notre réflexion. »

Les collègues membres des associations de l'I-AEP et d'autres associations ont pris la parole pour dire comment leur association se situait par rapport à ce dispositif et aussi quelle était la situation des psychanalystes laïques dans leur pays.

En ce qui concerne le séminaire, nous avons demandé qu'un temps de travail de préparation soit prévu dans chacune des coordinations. Lors de la coordination de mai pourraient se former des groupes de travail inter-associatifs ?

Nous avons précisé qu'au niveau des salles, nous aurions le samedi après-midi la possibilité de travailler en groupes.

Un titre possible pour ce séminaire serait : « *Réinvention du dispositif de la passe et transmissions de la psychanalyse* ».

Compte-rendu établi par Albert Maitre avec Claire Colombier et Jean-Michel Darchy.

ANNEXE 1 : Lettre du GPP envoyée par JP Van Eeckhout (rédaction revue).

« Chers séminaristes, membres des CCAF et de l'I-AEP,

L'annonce de la préparation du séminaire des CCAF, ce week-end du 17-18 mars nous (les délégués, le bureau, le groupe du GPP) a un peu bousculés.

Il est vrai que depuis déjà quelques temps, l'association GPP se demande comment nous pourrions répondre à cette question du devenir psychanalyste. Il n'y a pas beaucoup à assurer, mais c'est possible de porter plus loin cette demande de telle sorte que le désir du psychanalyste puisse se développer. Nous avons maintes fois posé la question : comment est-ce possible dans notre association ?

A ce sujet, il faut considérer l'histoire du GPP et le fait qu'au début, il n'y avait pas de contacts avec l'ECF et pas même avec l'IPA. Nous avons d'abord fonctionné avec un « bureau » qui proposait les psychanalystes et après avec une sélection par des membres du groupe des « psychanalystes ». Il y a eu aussi la reconnaissance d'autres associations.

Ce groupe de travail a connu une dissolution et actuellement c'est un temps de réflexion.

Cette année, nous lisons ensemble *La Passe de Lacan* de Francis Hofstein. Il est donc probable (mais pas sûr) que le GPP propose une intervention autour de ce texte, puisque ce n'est pas possible de participer ce week-end à la réunion préparatoire.

J'espère concrétiser cette proposition le plus vite possible

Bon travail ce week-end. »

ANNEXE 2 : Intervention de Xavier Fourtou sur la situation en Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne règne le pragmatisme. L'administration n'y est pas centralisée. Le mot de *psychanalyste* n'est pas objet d'une loi, il reste « non légiféré ». Il est possible de pratiquer en étant membre d'une association. Il existe des centres d'accréditation pour les psychologues, les psychanalystes. Dès lors que les psychanalystes s'avèrent régulièrement inscrits dans une association, ils bénéficient d'une accréditation. À partir de là, ils s'engagent à observer un code d'éthique très contraignant.

Pour travailler en institution, il est obligatoire d'être membre d'un organisme de régulation (organisme d'État).

La possibilité de la pratique libérale est assurée sans difficultés. Beaucoup de psychanalystes travaillent en libéral. La sécurité sociale peut prendre en charge six séances.

Notes non revues par X. Fourtou

La coordination de l'I-AEP a le plaisir de vous inviter à son prochain séminaire le samedi 2 et le dimanche 3 juin 2018 sur :

« L'exercice laïque de la psychanalyse en Europe »

Lieu : Centre d'Action Laïque <https://www.laicite.be/contactez-nous/>
Campus de la Plaine – ULB CP. 236 (accès 2) – 1050 Bruxelles – Belgique

Accueil le samedi à 9h30

Introduction par Maryse Martin (Cercle Freudien)

Cartel « *Solitude et lien social entre analystes* » Jean-Pierre van Eeckhout (GPP) et Joseph-Lê Ta Van (Acte Analytique)

Giovanni Callegari (Sotto la Mole) « *Pour un lien social entre analystes en Europe* »

Radjou Soudaramourty (Analyse Freudienne) « *La psychanalyse comme symptôme social* »

Franco Quesito (Sotto la Mole) « *Exigences et Nomination* »

Texte de Nizar Hatem et Albert Maitre (GEPG)

Comunità Internazionale di Psicoanalisi

Roberto Cheloni (juriste et psychanalyste, Istituto Freud Treviso) « *Adversus Europam : Corporativismo contro Psicoanalisi in Italia* »

Luciana la Stella (Opifer) « *Le désir du psychanalyste en sa position et sa rencontre avec l'État* »

Léo Ruelens (EBP) et Alessandra Guerra « *Le politique, le juridique et le social* »
Cartel « *Pour la fondation d'une hétérotopie* » (Giovanni Sias, Jacques Nassif, Franco Quesito, Giovanni Callegari)

Eugène Perla (Psychanalyse Actuelle) « titre à préciser »

La matinée du dimanche débutera à 9 h 30 par les retours des rapporteurs du samedi.

Conclusion par Guy Mertens (Questionnement Psychanalytique)

Si vous souhaitez nous rejoindre pour la soirée du samedi qui aura lieu au restaurant <http://www.strofilia.brussels>, merci de vous inscrire en confirmant votre participation à guy.mertens@me.com avant le 28 mai.

AGENDA

2 et 3 juin 2018, à Bruxelles	Séminaire autour du projet de CERFP
16 et 17 juin 2018, à Paris	A.G. des CCAF
22 et 23 septembre 2018	Coordination de l'I-AEP
Novembre 2018 (date à préciser)	Journée de travail des CCAF
1 ^{er} et 2 décembre 2018	Séminaire inter-associatif sur la passe

BLOC-NOTES

Les changements dans vos coordonnées sont à signaler à
Isabelle Dufresnoy-Spezia isabelle.dufresnoy@gmail.com

*Vos contributions pour le Courrier de juillet 2018 sont à envoyer
pour le 6 juillet au plus tard à Claire Colombier
ccolombierpro@gmail.com*



La Lettre des CCAF

N°5 – septembre 2018

Association membre de l'Inter-associatif européen de psychanalyse
Association membre de Convergencia, Mouvement lacanien pour la
psychanalyse freudienne
Siège social : 97 boulevard Arago, 75014 Paris

www.cartels-constituants.fr

SOMMAIRE

<i>ÉDITORIAL</i>	3
<i>JOURNÉE DE TRAVAIL DU SAMEDI 20 OCTOBRE 2018</i> par Albert Maitre, Jean-Michel Darchy et Claire Colombier	5
<i>LIRE, VOIR, ENTENDRE</i> Lettres du monde, de Jean-Claude Villain Trouvailles	9 0
<i>ÉCRITS</i> La distinction de l'acte, de Giovanni Sias	10
<i>CORRESPONDANCES</i> Courriel reçu, de Madyne Debergues	15
<i>AGENDA ET BLOC-NOTES</i>	16

Réalisation de *La Lettre*
Envoi par newsletter

Claire Colombier et Albert Santelli
Bertrand Phésans

EN GUISE D'ÉDITORIAL
– UNE FOIS N'EST PAS COUTUME –

L'annonce avait été faite lors de notre dernière AG, je passe tout doucement le relais du *Courrier* et de *La Lettre* des CCAF. Ce qui se traduit par une redistribution des tâches entre Albert Santelli et moi.

Je continuerai pour le moment à recevoir les textes, à les lire, les mettre au format convenu et, si nécessaire, à dialoguer avec les auteurs et j'assurerai la relecture finale du numéro. Albert, lui, se chargera de relire les envois et de fabriquer le numéro de *La Lettre* et du *Courrier*.

Le tout avec humour et autant de rigueur que possible (mais nul n'est à l'abri des actes manqués).

C.C.

D'accord sur tout, surtout avec le dernier paragraphe, mais pas que.

A.S.

JOURNÉE DE TRAVAIL DU SAMEDI 20 OCTOBRE 2018

*INSTITUT PROTESTANT DE THÉOLOGIE, 83 BD ARAGO, 75014 PARIS
DE 9 H À 18 H*

Vous recevrez davantage de précisions sur le déroulement de cette journée par newsletter.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez des informations et des éléments de réflexion pour le temps qui sera consacré à la préparation du séminaire I-AEP sur la passe des 1^{er} et 2 décembre 2018.

- un message et un compte-rendu par Albert Maitre,
- une réaction de Jean-Michel Darchy,
- une réaction de Claire Colombier.

C.C.

Bonjour à vous,

Vous trouverez ci-joint un CR de l'information que nous avons retransmis à la coordination sur l'organisation de notre séminaire. Comme vous pourrez le constater, il n'y a pas eu véritablement de débat parce que, d'une part, nos collègues étaient complètement absorbés par les suites de Bruxelles – et, en particulier, la nécessité de traduire par des actes la création de ce collectif européen pour la psychanalyse laïque – et, d'autre part, parce qu'ils nous font confiance pour la tenue de ce séminaire.

Il me semble que notre rencontre du 20 octobre devrait, d'une part, traiter de l'organisation :

- qui introduira, qui conclura, comment établir une succession cohérente des interventions ?
- quels seront les rapporteurs du travail en ateliers (3 rapporteurs) ?
- qui modèrera le débat du dimanche matin ? Un ou deux modérateurs ?

Il faut aussi prévoir que de nombreux collègues s'inscriront en arrivant et qu'il faudra mettre en place une organisation minimale pour ne pas être embouteillés.

Notre rencontre devrait, d'autre part, débattre de ce que nous souhaitons faire entendre et aborder les questions qui restent en chantier.

Enfin, il faudra prévenir les intervenants de la publication des interventions faites lors de ce séminaire.

Probablement d'autres points qui m'échappent pour l'instant et qui vous viendront.

Bien amicalement,

Albert Maitre.

*COMPTE RENDU DE LA COORDINATION
DE L'I-AEP DU 16 SEPTEMBRE 2018
SUR L'ORGANISATION PAR LES CCAF DU SÉMINAIRE :*

*« UNE PASSE RÉINVENTÉE POUR LA TRANSMISSION
DE LA PSYCHANALYSE »*

Notre intervention s'est déroulée avec, en arrière-plan, le retour sur le séminaire de Bruxelles et la demande de nos collègues italiens que l'I-AEP participe activement à la fondation d'un collectif européen pour la psychanalyse laïque. Une commission a été créée pour faire des propositions précises.

Notre séminaire entre en résonance avec ce projet, puisque le dispositif de la passe constitue une modalité de transmission de la psychanalyse et de nomination qui la distingue des usages universitaires et de la cooptation.

Nous avons insisté auprès de la coordination pour faire entendre à nos collègues que nous souhaitons nous adresser à l'I-AEP de manière à introduire de l'altérité dans notre démarche et aussi pour entendre le témoignage des collègues d'autres associations qui pratiquent aussi la passe ou, si ce n'est pas le cas, qu'ils nous fassent part de leurs raisons et, éventuellement, des dispositifs dont ils usent pour la nomination.

Nous avons exposé les motifs de ce séminaire et, en particulier, l'évolution des demandes de passe qui, aujourd'hui, interviennent souvent à distance de l'analyse et de sa conclusion. D'autre part, la pratique de la passe depuis une vingtaine d'années nous a conduits à étendre le témoignage indirect en spécifiant la fonction de rapporteur du travail du jury au coordonnateur de la passe. Ces modifications du dispositif et des demandes nous amènent à considérer que notre expérience est une réinvention de la passe par rapport à celle pratiquée à l'EFP.

Mais le motif essentiel d'un séminaire est la mise au travail des questions qui restent cruciales pour ce dispositif et que nous pouvons énoncer sans prétendre à l'exhaustivité telles :

- la désignation des passeurs ;
- le travail du jury ;
- la question de la nomination, à distinguer d'une habilitation que donnerait une association pour prévenir une assimilation de la psychanalyse aux psychothérapies ;
- la passe et la question de la fin de l'analyse ;
- la passe comme dispositif permettant, par le témoignage, d'exposer la problématique du désir de l'analyste ;
- la passe au risque de l'institution psychanalytique et les effets du dispositif sur le lien social des analystes ;

et d'autres questions qui ne manqueront pas de surgir.

Albert Maitre

Merci Albert pour ce document de travail très concis et très clair, qui repère bien les enjeux, le contexte et, en conséquence, le dispositif à mettre en place pour ce séminaire.

J'y repère deux grands axes : d'une part, la passe aux CCAF, la cure, le désir de l'analyste et le type de lien social que nous avons soutenu depuis le départ. Lien social pour l'analyse plus que pour l'analyste et une institution isomorphe à cette orientation de par ses statuts.

D'autre part, la nécessité – dans le contexte actuel vis-à-vis des États européens et plus particulièrement l'Italie –, de faire la part pour la transmission entre nomination à partir de la passe et dispositif d'habilitation. Ce qui questionne notre fonctionnement actuel avec les nouvelles demandes de passe et la question de plus en plus pressante de l'habilitation des analystes. Ce qui met l'accent sur les écarts entre dispositifs institutionnels. Une question insistante : l'I-AEP est-il le « lieu » pour un protocole minimum d'accord, avec l'enjeu de se démarquer des psychothérapies ?

Pour la liste des questions, nous pourrions rajouter le passage au public qui remet au travail l'enseignement de la passe à partir de l'écart entre dit et dire (ce qui peut se transmettre et ce qui ne peut être dit). Cet écart étant peut-être l'un des points cruciaux qui permet de repérer les différences entre les associations et les diverses manières d'assumer et d'assurer une « politique pour la psychanalyse ».

Enfin, un thème non évoqué me semble important : droit et psychanalyse. Il n'y a pas d'analyste « de droit » mais les analystes souhaitent, comme « corps », une reconnaissance de droit ou, tout au moins, le droit d'exister sans être hors la loi. Un point à travailler par rapport au « hors-sens », l'ab-sens et ce que chacun peut en soutenir dans la limite de son cadre institutionnel. Ce qui pose, en psychanalyse, la question de la représentativité dans l'inter locution avec les pouvoirs publics.

Amicalement,
Jean-Michel Darchy

Merci, Albert, pour ce travail et merci, Jean-Michel, pour tes « rebonds ».

Je voudrais poser aussi la question des traductions des textes et de la traduction lors des débats. Nous l'avons évoqué lors de l'AG, sans rien décider.

Albert Maitre disait qu'il était difficile d'envisager autre chose que de se débrouiller avec « les moyens du bord ». Nous aurons à préciser cela, notamment pour les textes des interventions.

Est aussi évoquée par Albert Maitre la question de la publication des actes du séminaire.

Publication papier ou publication numérique ? Un éditeur est-il pressenti ?

Claire Colombier

LIRE, VOIR, ENTENDRE



Éditions Petra,
collection « *Pierres écrites / L'oiseau des runes* »

Dédicace : « À la mémoire de mon grand-père, qui à mes 8 ans,
se défit pour moi de son unique dictionnaire »

l.
Tu sens
quelque chose soudain
vient de changer dans l'air
une heure neuve
le jour brutalement décline
un souffle passe
soupir d'un monstre tapi
en lisière du vide »

m.
et toi
réponds si tu sais
crois-tu que la poussière
puisse avertir du vent
crois-tu que les arbres
supporteraient des nids
à leurs plus hautes cimes

n.
puisque même un mot
ne parvient
à dire
et moins encore un signe
et moins encore une trace
si tu suis le sens
aussi il te précède
et te suit
comme sur le cercle noir
boule de feu figée
à même la surface
incendiée de la toile.

Extrait de la première lettre, proposé par C.C.

TROUVAILLES

« J'écris de chez les moches, pour les moches, les vieilles, les camionneuses, les frigides, les mal baisées, les imbaisables, les hystériques, les tarées, toutes les exclues du grand marché à la bonne meuf. J'écris donc d'ici, de chez les invendues, les tordues, celles qui ont le crâne rasé, celles qui ne savent pas s'habiller, celles qui ont peur de puer, celles qui ne savent pas s'y prendre, celles à qui les hommes ne font pas de cadeau, [...] celles qui font peur, celles qui font pitié, celles qui ne font pas envie, celles qui ont la peau flasque, des rides plein la face, celles qui rêvent de se faire lifter, liposucer, péter le nez pour le refaire mais qui n'ont pas d'argent, celles qui ne ressemblent plus à rien, celles qui ne comptent que sur elles-mêmes pour se protéger, celles qui ne savent pas être rassurantes, celles qui s'en foutent de leurs enfants, celles qui aiment boire jusqu'à se vautrer par terre dans les bars, celles qui ne savent pas se tenir ; aussi bien et dans la foulée que pour les hommes qui n'ont pas envie d'être protecteurs, ceux qui voudraient l'être mais ne savent pas s'y prendre, ceux qui ne savent pas se battre, ceux qui chialent volontiers, ceux qui ne sont pas ambitieux, ni compétitifs, ni bien membrés, ni agressifs, ceux qui sont craintifs, timides, vulnérables, ceux qui préféreraient s'occuper de la maison plutôt que d'aller travailler, ceux qui sont délicats, chauves, trop pauvres pour plaire, ceux qui ont envie de se faire mettre, ceux qui ne veulent pas qu'on compte sur eux, ceux qui ont peur tout seuls le soir. »

Virginie Despentès, *King Kong théorie*, Préface « Bad Lieutenantes » (Grasset & Fasquelle, 2006)

Proposée par Isabelle Dufresnoy-Spezia

« L'amour est une transgression tant pour la tradition platonicienne que pour celle des chrétiens. Il transfère au corps les attributs de l'âme et celui-ci cesse d'être une prison. L'amant aime le corps comme s'il était une âme et l'âme comme si elle était un corps. L'amour mêle la terre au ciel. Il est la grande subversion. Chaque fois que l'amant dit : « je t'aime pour toujours », il confère à une créature éphémère et changeante deux attributs divins : l'immortalité et l'immutabilité. La contradiction est en vérité tragique : la chair se corrompt, nos jours sont comptés, cependant nous aimons corps et âme. »

Citation d'Octavio Paz extraite de *La flamme double* dans *Répliques* du 26/11/16 sur l'amour

Proposée par Claire Colombier

« On ne peut pas inventer la bêche dans une civilisation qui ne connaît pas la chaussure... »

C'est peut-être une citation d'André-Georges Haudricourt, ingénieur agronome, linguiste et anthropologue. Mais peut-être me trompé-je ?

Proposée par Albert Santelli

LA DISTINCTION DE L'ACTE

Giovanni Sias

Qu'est-ce que l'acte psychanalytique, quand on le veut distinct des actes médicaux ? Et surtout quel est cet acte que nous pouvons définir, aujourd'hui, comme acte psychanalytique ? Ce sont des questions qu'il faut se poser si on veut se confronter à la nécessité de refonder la psychanalyse à notre époque, si l'on admet être arrivés à un troisième temps de la psychanalyse.

Ce troisième temps ne peut se contenter d'un – ou se réduire à un – décalque des temps précédents : celui de Freud, puis celui de Lacan et autres ; il suffit, pour le comprendre, de tenir compte de la localisation de ces discours là où ils sont produits pour s'apercevoir qu'ils sont caractérisés par une différence essentielle due autant au moment de leur élaboration qu'à la différence des langages adoptés et à la langue dans laquelle ils sont exprimés. Il faut donc entendre que ceux qui sont appelés ici premier et second temps sont déjà des temps historiques et se référer à eux ne suffit pas à produire et à saisir la pratique analytique dans sa contemporanéité : donc se référer à eux ne peut avoir qu'un intérêt culturel et je crois que le psychanalyste d'aujourd'hui n'est plus en mesure de retrouver en eux la légitimité de l'acte psychanalytique.

Parce que si dans cette histoire, qui est la nôtre, nous sommes confrontés à définir l'acte psychanalytique comme cet acte qui reste toujours et encore à fonder dans sa réalité *par un discours et par une pratique d'écoute*, il en résulte que le langage au sein duquel sera conduite une élaboration sera nécessairement tributaire de la société et du temps historique que l'on traverse.

Il n'existe pas de langage qui soit en mesure en lui-même de garantir un discours situé hors du temps et étranger aux conditions matérielles de sa construction et de son élaboration, sauf à ce qu'il se veuille religieux.

Surtout aujourd'hui, où la légitimité de l'acte analytique est mise en cause soit par un pouvoir juridique soit par des conditions sociales qui imposent, comme mesure de toute légitimité, qu'un tel acte ne puisse s'effectuer sinon en suivant la législation qui exige la soumission à la conformité protocolaire, imposant l'uniformisation, ou au moins de rendre conformes et d'adapter les cures psychologiques, quelles que soient leur modalités et dérivations, pour qu'elles donnent la garantie d'être soumises aux exigences de la santé publique, ou bien à l'ordre juridique et professionnel.

Tout ce qui se situe hors de cette mesure sera donc non seulement désigné comme illégitime, mais incriminé de façon que celui qui l'aura accompli se verra sanctionné en tant que sujet passible de répressions judiciaires. Raison pour laquelle l'État exige une formation contrôlable, comme l'inscription aux listes et aux ordres ou aux associations dans lesquelles des thérapeutes doivent être inscrits, afin de pouvoir garantir non seulement la conformité aux règles, mais surtout le caractère absolu de la règle de laquelle ils tirent leur légitimité, peu importe que de telles listes soient établies au sein d'un ordre institutionnel (les ordres, en Italie) ou associatif (comme en France et ailleurs où n'existent pas d'ordres professionnels). D'une manière ou d'une autre ils seront parfaitement contrôlables et fixés dans les limites déterminées par les lois concernant la santé publique, et les modalités de cure fixées par une définition ministérielle. Tout ce qui ne répond pas aux critères établis par l'État sera préalablement ou après-coup interdit, comme c'est en train d'arriver dans divers pays européens, et en France à propos de l'autisme. Dans le cas de l'Espagne, où depuis longtemps l'on peut pratiquer la psychothérapie seulement avec le titre reconnu par l'État de psychologue clinicien, depuis plusieurs années c'est au niveau social et non juridique que le psychanalyste est

« hors-jeu », parce qu'il est considéré comme un charlatan et la psychanalyse comme une discipline non scientifique, une arnaque à laquelle personne n'entend s'adresser.

Maintenant, comment le psychanalyste pourra-t-il faire face à cette situation ? S'il y a encore quelques années, il pensait pouvoir échapper au contrôle étatique et se réfugier dans les plis d'une société où le discours freudien avait encore une emprise imaginaire, aujourd'hui les conditions de production de la pratique et de la théorie ont radicalement changé.

Cet état – dans lequel il est possible de reconnaître l'« espace hétérotopique » introduit par Michel Foucault – est quelque chose qui doit nous interroger. Parce que s'il est vrai que la psychanalyse, depuis sa naissance, a ouvert au cœur de la société occidentale, un espace hétérotopique, il est vrai également que les conditions de réalité d'un tel espace varient continuellement avec la variation des temps et du langage.

Nous nous sommes occupés de cela au cours d'un travail développé avec Jacques Nassif et d'autres collègues italiens, pour chercher à comprendre non seulement ce qui se passe aujourd'hui au niveau de la culture mais aussi quel peut être l'intérêt pour la psychanalyse d'ouvrir un espace supplémentaire et, cette fois-ci, au niveau européen.

La question est la suivante : comme les espaces hétérotopiques sont en quelque sorte liés à tous les autres dans une société, ils se trouvent donc habituellement en contradiction par rapport à tous les autres, car ils sont étrangers à la norme et à la réalité de l'espace social tel qu'entendu par la norme (productive, politique, etc..) : il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que, chez Foucault, le terme d'hétérotopie, défini déjà dans *Les Mots et les Choses*, est en quelque sorte en opposition à la condition « consolante » des utopies telle qu'il la définit. Ce qui est hétérotopique, au contraire, inquiète parce qu'il mine secrètement le langage, interdit de nommer untel et untel, brise et emmêle les lieux communs, et finit par dévaster prématurément la « syntaxe », et pas seulement celle qui construit les phrases mais, aussi et surtout, peut-être, celle moins évidente qui fait « tenir ensemble » les mots et les choses et les personnes. Et, tandis que les utopies permettent les contes de fées et les discours qui se placent dans le droit fil du langage, dans la dimension fondamentale de la *fabula*, les hétérotopies assèchent le discours, bloquent les paroles sur elles-mêmes, contestent, jusqu'à la racine, toute possibilité de grammaire, défont les mythes et rendent stérile le lyrisme des phrases.

Le modèle hétérotopique est sans doute à rapprocher de cette modalité de rencontre et de discours que Marc-Alain Ouaknin appelle « parole éthique » et qui lui vient de ses origines juives et plus précisément hassidiques. Un tel discours précise avec beaucoup de force que la parole éthique, si elle est telle, c'est parce qu'elle divise, *empêchant l'effacement des différences* et le mouvement du dire contre le *déjà dit*. La « parole éthique », donc, n'est pas celle héritée, on ne l'obtient pas « par testament », ce n'est pas celle déjà énoncée ni celle qui énonce. Elle est rupture, fracture, fissure, elle ne réside pas à l'intérieur d'un langage déjà constitué (par les maîtres, par exemple), elle n'est pas non plus une parole qui unit parce qu'elle est contraire au « dire tous ensemble *la même chose* ». Donc la parole éthique n'est pas celle qui peut nommer (ou croire pouvoir nommer) pour tous la même chose, mais elle est celle qui crée des langues diverses et des significations diverses qui empêchent une position de surplomb.

Tout ça n'empêche certes pas l'« être ensemble », mais empêche assurément que l'être ensemble se traduise en « rapports » romantiques, en accords inauthentiques fondés sur de fausses relations d'amitié, ou des prétentions ou obligations associatives (par exemple, la fidélité au maître, au chef, à la théorie et ainsi de suite), mais fonde malgré tout une communauté *libre*. Pour donner un exemple, si je critique la théorie d'un ami je ne critique pas l'ami que j'aime, mais je critique une « théorie », un « langage » et non pas une personne. Dans la

science, chez les physiciens, les chimistes, les mathématiciens, etc. c'est une façon d'agir quasi normale, tandis que dans les sciences humaines il y a confusion : on confond le plan personnel, en personnalisant la rencontre théorique. Dans cette personnalisation, ce qui manque absolument c'est l'écoute et aussi la liberté d'une pensée personnelle et de son propre langage. C'est pour cela que Ouaknin parle de la *nécessité* d'une parole éthique, parce que toutes les paroles, comme toutes les théories, doivent avoir leur dignité. Je vois le plan de la théorie – particulièrement pour nous, dans la psychanalyse, j'entends –, lointain et au contraire à l'écart de tout plan qui se prétend de *vérité*, permettant que la vérité (relative à chaque parlant) exerce sa fonction propre, là où la parole combine pensée et langage, pour exprimer l'événement de la subjectivité. En ce sens la théorie psychanalytique doit avoir quelque chose de talmudique où toutes les théories trouvent place indépendamment de leur accord ou de leur désaccord et où il n'existe pas de hiérarchie verticale selon leur importance, mais où toutes sont importantes *en soi*, se situant toutes sur le même plan horizontal comme dans le Talmud dont on dit qu'il est le livre qui n'a pas de fin.

Le lecteur de Foucault se rappellera que celui-ci désignait dans l'hétérotopie ces espaces qui ont la particularité d'être connexes à tous les autres mais sur un mode susceptible de suspendre, neutraliser ou d'inverser l'ensemble des rapports qu'eux-mêmes désignent, réfléchissent ou reflètent, et qu'il distinguait les espaces hétérotopiques en deux grandes catégories : les « hétérotopies de crise » qui sont tous ces espaces cachés qui se trouvent dans un état de crise en rapport avec la société et sa culture et les « hétérotopies de déviance » qui caractérisent ces lieux réservés à ces personnes dont le comportement apparaît déviant au regard de la norme sociale, des médias, et affirme sa propre extranéité par rapport à la vie sociale normale, où l'oisiveté (comme celle psychanalytique par exemple) est considérée comme une « déviance ».

Maintenant, dans le cas de la psychanalyse, nous pouvons saisir qu'elle a représenté un « espace autre », une « logique autre » et une « culture autre » qui sont irréductibles à l'« espace » social et politique, et de nature inconciliables avec les évolutions sociales et politiques de notre époque. Si, jusqu'à hier, l'espace ouvert de la psychanalyse, ce lieu dans lequel elle se produisait et trouvait son développement pouvait exister grâce à la médiation culturelle du discours psychanalytique avec les autres instances culturelles et sociales et même avec certains autres espaces (par exemple le théâtre), aujourd'hui ceci ne semble plus possible et cette impossibilité est à examiner sur des plans, historique, sociologique et anthropologique, autres que celui de la psychanalyse.

J'ai déjà écrit quelques textes sur cette question, proposant une lecture de l'apparition de cette nouvelle forme sociale définie par les théories néolibérales, par un contrôle totalisant et totalitaire, qui s'étend jusqu'à toucher chaque individu, grâce à la technique et à la survenue sociologique d'un individualisme poussé à l'extrême, comme dans l'actuelle philosophie libérale du marché, qui réclame et inclut la fermeture de l'espace de la psychanalyse. Moustapha Safouan a consacré ses derniers travaux à ce thème, repérant dans les modifications et la perte de l'Œdipe l'un des produits de cette nouvelle époque. Dans son dernier livre (*La Civilisation post-œdipienne*, L'Harmattan, 2018), Safouan se demande si la psychanalyse a encore une place dans cette époque néolibérale.

Confronté à cette question, je rappelle que j'ai mis plusieurs fois en évidence une distinction fondamentale, et qui s'impose selon le sens qu'aujourd'hui nous donnons ou sommes disposés à donner au mot « psychanalyse ». Si nous nous référons à l'acception de Freud et de Lacan (qui alors, au temps de notre formation dans les années soixante-dix et quatre-vingt, était la seule pensable et constituait par elle-même un lieu reconnu bien que séparé de la psychologie et de la psychiatrie), eh bien, je crois que cette psychanalyse n'existe plus, qu'elle a définitivement bouclé son cycle historique. Cette psychanalyse ne peut exister désormais

seulement et exclusivement que comme psychothérapie. Et il n'est pas étonnant qu'il en soit ainsi.

Ce n'est pas étonnant s'il s'avère qu'un système social, économique, politique tende toujours à réabsorber une hétérotopie selon le fonctionnement du système (second principe de l'hétérotopie foucauldienne). Donc, la réabsorption de la psychanalyse se produit, selon des normes définies par chaque pays – mais toutes cohérentes entre elles dans les résultats – dans le cadre des systèmes thérapeutiques de cure défini par les modèles scientifiques adoptés. Le problème se pose pour les hétérotopies que nous pouvons qualifier de *de déviance*, qui se situent hors de la norme, de la prescription, et qui s'avèrent incompatibles avec le système. Cette psychanalyse qui n'admet pas sa visée curative, éducative, adaptative et, plus généralement son action de soutien à l'action sociale, n'a aucun droit de cité dans la technopole contemporaine. C'est la raison pour laquelle la psychanalyse, celle que Freud concevait comme œuvre de civilisation, est vouée à entrer toujours plus en conflit avec le système social, sauf à s'adapter aux réquisits du système.

Ça, c'est la deuxième évidence de la distinction, et elle implique en revanche que la psychanalyse exerce encore plus sa fonction d'écoute, une fois qu'elle a admis son extériorité au système et qu'elle en refuse toute implication. Mais je doute qu'elle puisse être celle freudienne des écrits successifs du dix-neuvième siècle. Aujourd'hui plus qu'hier, est actuelle la remarque de Schnitzler qui dit que ce n'est pas la psychanalyse qui est nouvelle mais Freud qui est nouveau.

Si nous admettons la possibilité d'un troisième temps de la psychanalyse, comme il y eut un second temps, celui de Lacan et de Bion qui relurent Freud à la lumière de leur expérience et de l'écoute de leur époque – qui, je le rappelle, fut celle de la Reconstruction suite à l'anéantissement physique et moral produit par les politiques du fascisme –, alors, à l'écart de la *Realpolitik* qui cerne les psychanalystes et leurs associations, peut-être, et cette fois-ci sur un mode collectif, on pourra produire quelque chose qui parvienne à l'écoute de notre temps et qui permette de retrouver dans les analyses les traits qui la caractérisent ; peut-être ainsi sera-t-il possible de parvenir, sinon à ce qu'on appelle communément « psychanalyse » – terme désormais utilisé abusivement par chaque professionnel de la psychothérapie – du moins à retrouver, si nous voulons accomplir sa tâche et son programme de civilisation dans la culture occidentale, les voies d'une solidarité de cette pratique avec les exigences les plus élevées des pratiques artistiques et scientifiques,.

Deux conditions sont cependant nécessaires, même si peut-être, elles ne seront pas suffisantes.

La première, c'est que les associations de psychanalystes n'aient plus recours à leurs vieux schémas issus de l'associationnisme social, politique, syndical, c'est-à-dire *militant*, qui datent du dix-neuvième siècle, mais ressentent la nécessité de formes nouvelles et inédites de lien social entre analystes. Ces nouvelles formes ne peuvent plus être à caractère national et local, mais doivent se confronter avec l'expérience européenne et surtout avec la traduction. Nous avons à l'Aire Méditerranéenne de Psychanalyse un exemple rare de rencontres entre analystes et de fertilité de la traduction qui, je le rappelle, est le véritable et fondamental travail de l'inconscient.

La seconde, c'est d'entreprendre un vrai dialogue avec les maîtres à partir de Freud, rompant définitivement avec la pensée suiviste qui a caractérisé notre génération (je parle de celle des années cinquante). Affronter le commentaire des textes d'une manière fertile et inventive, dont le mérite n'est pas celui d'adhérer, de se détacher ou de critiquer les maîtres mais d'inventer ce qui n'existe pas encore. Comme il advint à la Renaissance avec Machiavel qui

par son commentaire de Tite-Live éleva la politique au statut de science, ou avec saint Augustin qui avec son commentaire de la première lettre de saint Jean produisit la plus grande révolution de la culture occidentale en donnant la primauté à l'amour (*Ágape*) sur la justice (*Dike*).

Giovanni Sias

Texte traduit par René Marchio.

COURRIEL REÇU

Jacques Nassif m'a transmis le courriel ci-dessous, me pensant plus à même de répondre à des questions sur le site.

J'ai été agréablement surprise de l'intérêt qu'une personne portait à notre site, je suis entrée en contact avec elle. Il en est résulté un échange de mails sur le site bien sûr, et aussi sur la psychanalyse, la manière d'en parler, l'écoute, etc.

Avec l'accord de l'auteur, je vous transmets le premier mail que j'ai reçu.

Nous allons mettre en forme nos échanges et vous en faire part dans la prochaine *Lettre*.

C.C.

Bonjour Monsieur,

Voilà trois semaines, j'adressais un courrier aux CCAF (contact@cartels-constituants.fr). Resté sans réponses, je dirige celui-ci vers l'administrateur du site Mr Phésans. Sa boîte Mail pleine, le courrier n'a pu être distribué.

Insistante ? Permettez-moi, s'il vous plaît, une troisième tentative vers vous.

Après bien des hésitations...

Certains écrits des CCAF, publiés sur le site, étaient pour moi, lectrice intéressée par le sujet, une source de connaissances, de réflexions (même si parfois en désaccord) et j'en suis reconnaissante aux personnes publiant.

Progressivement les textes se sont raréfiés, puis absents depuis presque un an. Site même impossible à ouvrir durant quelques semaines indiquant :

« *Forbidden*

You don't have permission to access / on this server.

Server unable to read htaccess file, denying access to be safe »

Site rouvert depuis peu, cependant sans vie, tout du moins pour le public et je le regrette.

Je ne connais les causes de cette "désertion" progressive et vous interroge donc.

Le site n'existe-t-il plus ? Que devient cette association et son site ? Le site est-il toujours ouvert au public ? Peut-être une censure exercée ? Peut-être, peut-être....

J'en appréciais l'ouverture, le partage du savoir, parfois l'inventivité, qualités que j'espère pouvoir remettre au présent.

Vous remerciant de l'attention accordée à mes interrogations, au plaisir de vous lire et bonne suite à l'association.

Madyne Debergues

AGENDA

20 octobre 2018	Journée de travail des CCAF
17 et 18 novembre 2018	Coordination de l'I-AEP
1 ^{er} et 2 décembre 2018	Séminaire inter-associatif sur la passe
19 et 20 janvier 2019	AG statutaire des CCAF

BLOC-NOTES

*Vos contributions à La Lettre des CCAF du mois de novembre sont à envoyer
pour le 31 octobre 2018 au plus tard à Claire Colombier :*
clairecolombierpro@gmail.com

*Les modifications dans vos coordonnées (adresse postale, téléphone, adresse mail) sont à
communiquer à Isabelle Dufresnoys-Spezia*
isabelle.dufresnoy@gmail.com





La Lettre des CCAF

N° 6 – NOVEMBRE 2018

Association membre de l'Inter-associatif européen de psychanalyse
Association membre de Convergencia, Mouvement lacanien pour la
psychanalyse freudienne
Siège social : 97 boulevard Arago, 75014 Paris

www.cartels-constituants.fr

SOMMAIRE

VIE DES CCAF, I-AEP, CONVERGENCIA

Compte-rendu de la journée de travail du 20 octobre 2018 à l'IPT	3
Annexe : Joseph Kurhajec dans les halls et les jardins de l'IPT	6
Séminaire de l'inter-associatif européen de psychanalyse organisé par les CCAF : une passe réinventée pour la transmission de la psychanalyse	9
Bulletin d'inscription	10

<i>LIRE, VOIR, ENTENDRE</i> , proposé par Claire Colombier	11
--	----

<i>AGENDA ET BLOC-NOTES</i>	16
-----------------------------	----

Réalisation de *La Lettre*
Envoi par newsletter

Claire Colombier et Albert Santelli
Bertrand Phésans

*COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE DE TRAVAIL DU 20 OCTOBRE 2018
À L'IPT, 83 BD ARAGO, 75014 PARIS*

Ont participé à cette journée : Christophe Amestoy, Nadine Collin, Claire Colombier, Jean-Michel Darchy, Yves Génin, Martine Lesbats-Aimedieu, Albert Maître, Jacques Nassif, Bertrand Phésans (le matin), Marie Rheinbold (le matin), Christine Roosen.

Avaient prévenu de leur absence : Michel Didierlaurent et Isabelle Dufresnoy. (sauf erreur ou omission)

La première partie de la matinée a été consacrée à l'organisation matérielle du séminaire (en attente du CR de Bertrand Phésans).

PLANNING PREVISIONNEL POUR LE SEMINAIRE

Samedi 1^{er} décembre 2018 :

9 heures – 12 h 30

IPT Salle 1

9 heures – Accueil des participants – salle 1 (Michel Didierlaurent, Isabelle Dufresnoy et une autre personne).

Inscription de ceux qui n'ont pas anticipé leur venue.

Distribution des coupons de couleur pour la répartition en ateliers de l'après-midi.

9 h 30 – Introduction du séminaire et modération de la matinée : Albert Maître.

9 h 45 – Cartel composé de : Nadine Collin, Jean-Michel Darchy, Yves Genin, Paolo Lollo, Baya Mebtouche, Jacques Nassif.

10 h 25 – Xavier Fourtou.

10 h 45 – Joseph-Lê Van Tan.

11 h 05 – Radjou Soudaramourty

11 h 25 – Cartel de Sotto La Mole, composé de : Giovanni Callegari, Stefania Guido, Franco Quesito, Annalisa Zchetti.

11 h 45 – Jean-Pierre Van Eeckhout.

12 h 30 : Repas sur place

Salle 11

Buffet CROUS demandé pour 45 personnes,
17 € HT ou bien amélioré 22 € HT par personne,
TVA 10 % en plus.

Étudiant payé pour rangement après repas : 50 € (sans facture)

Samedi 1^{er} décembre après-midi :

14 h 30 – 17 h 30

Atelier bleu

Salle 1

Modérateur : Nizar Hatem.

Rapporteurs : Claire Colombier et Jean-Michel Darchy.

Atelier blanc

Salle 21

Modérateur : Paolo Lollo.

Rapporteurs : Christophe Amestoy, Christine Roosen.

Atelier rouge

Salle 22

Modérateur : Maryse Salmon-Martin.

Rapporteur : Yves Génin.

17 h 45 Moment poétique

Salle 1

Dimanche 2 décembre 2018 :

9 h 30 – 12 h 30

Salle 1

Modérateur : Bertrand Phésans.

Exposés des rapporteurs :

Christophe Amestoy et Christine Roosen, Claire Colombier et Jean-Michel Darchy, Yves Genin.

Conclusions :

Jacques Nassif.

12 h 30 clôture du week-end.

Vous trouverez dans ce numéro le bulletin d'inscription revu par Albert Maitre suite à nos débats.

Dans la deuxième partie de la matinée, nous avons défini ce que nous voulions faire entendre lors de ce séminaire.

L'évolution de la pratique de la passe aux CCAF a été reprise : manière de faire lien social, importance accrue donnée au témoignage indirect par la création d'un rapporteur du jury, modalités de retour au passant en adéquation avec le fait qu'on nomme l'analyse et pas l'analyste et qu'on travaille sur un discours.

Il serait important de mettre en valeur le travail du jury qui n'est plus nécessairement confronté à des passes coïncidant avec la fin de l'analyse, de repérer ce qu'il y a d'invention dans le discours du passant plutôt que de faire un constat, de rappeler aussi le lien entre dispositif de

la passe et dispositif sur la pratique.

Il sera important de reprendre aussi, lors de ce séminaire, la question de la désignation des passeurs et d'élargir notre passe inter-associative à un plus grand nombre d'associations.

Des éléments de la discussion ont rejoint les actuels débats sur le projet des collègues italiens. Il a ainsi été rappelé que ce ne peut être le dispositif de la passe qui habilite les psychanalystes et qu'il faudra donc inventer une habilitation formelle.

Est revenu aussi dans la discussion le fait que nous ne produirions que des énonciations mais pas d'énoncés sur les questions qui traversent le monde actuel. Cela ne pourrait se faire qu'à partir d'une élaboration de notre clinique car les psychanalystes n'ont rien à dire de général sur les situations familiales nouvelles ou les questions de genre, de transsexualité, ils n'ont en aucun cas à édicter des normes.

Il a aussi été rappelé le projet de faire un recueil (numérique) de textes sur la passe écrits par des collègues des CCAF. Jean-Michel Darchy en avait relevé un certain nombre sur le site. L'idée est retenue mais la réalisation pourra difficilement se faire avant le séminaire. Ces textes pourraient paraître en même temps que les actes du colloque.

L'après-midi démarre sur la question de ce qui se nomme désormais « Collectif européen pour la psychanalyse laïque ». Jacques Nassif nous lit et traduit un texte de Franco Quesito. Y sont définis notamment les principes de fonctionnement de ce collectif : formation mutuelle, nécessité pour en être membre d'avoir fait une analyse ET d'avoir au moins un patient ou un travail en institution se référant à la psychanalyse, afin de pouvoir parler de sa pratique, promouvoir sa propre pratique en relation avec celle des autres.

La fondation de ce collectif nécessiterait que les associations participent au financement en plus des adhésions individuelles qui seront recueillies.

Ce collectif se veut être en position d'expert pour éclairer les juges sur ce qu'il en est de la pratique de la psychanalyse, non assimilable à une psychothérapie.

Il est aussi demandé que l'I-AEP puisse intervenir si un collègue est mis en jugement.

Avant que nous nous séparions à 16 h 30, Christophe Amestoy nous a donné quelques informations sur Convergencia. Le prochain colloque aura lieu à Paris, et Christophe Amestoy participera à sa préparation avec Simone Lambertin et Hélène Godefroy.

Compte-rendu rédigé par Claire Colombier et relu par Albert Maitre.

ANNEXE

Après Récup'art en juin dernier, voici un écho visuel de l'exposition que nous avons pu voir le 20 octobre, dans les halls et les jardins de l'IPT.



JOSEPH KURHAJEC

objets habités

entrée libre

3 oct – 4 nov 2018



Faculté protestante de théologie

83 bd Arago – Paris 14^e (M^o St Jacques)
- contact@atelierprotestant.fr -

AS de Coeur
Actions artistiques et culturelles





Né en 1938 dans le Wisconsin, Joseph KURHAJEC passe son enfance dans le ranch de ses parents éleveurs de visons. Après des études d'art à l'université du Wisconsin, il découvre les fétiches du Congo à l'Art Institute de Chicago, puis il entreprend des recherches sur les Mayas au Yucatan. Au retour, il ouvre sa propre galerie pour exposer ce qu'il appelle son « art momifié ». Ayant vécu et travaillé successivement à New York, à Rome et en Angleterre, il s'installe à Paris.

Son art momifié a été présenté dans de nombreuses expositions personnelles ou collectives aux Etats-Unis, au Canada, en Europe ainsi qu'au Chili et en Inde.

C'est avec le bois, la terre cuite ou d'autres éléments naturels qu'il crée ses animaux, ses totems, ses personnages sanglés de cordes, bardés de tissus, de fibres, de cornes ou de plumes. Fétiches de céramique couronnés d'os exaltant le culte de la nature et la croyance aux esprits.

Mais il serait réducteur d'arrêter là le portrait car chaque période de sa vie et de sa création révèle des aspirations multiples et sincères, véritable moteur à sa production sauvage.

SÉMINAIRE DE L'INTER-ASSOCIATIF EUROPÉEN DE PSYCHANALYSE
ORGANISÉ PAR LES CCAF :

UNE PASSE RÉINVENTÉE
POUR LA TRANSMISSION DE LA PSYCHANALYSE

Samedi 1^{er} décembre 2018, de 9 heures à 17 h 30 et de 17 h 30 à 19 heures,
et dimanche 2 décembre, de 9 heures à 12 heures,
à l'Institut protestant de théologie, 83 bd Arago, 75014 Paris.

Le dispositif de la passe a connu des destins divers après la dissolution de l'EFP. Certaines associations l'ont abandonné en y substituant, éventuellement, d'autres dispositifs de nomination, d'autres l'ont repris tel quel, d'autres encore, enseignées par sa pratique, l'ont fait évoluer tant dans le dispositif lui-même que dans ses fins.

Lors de ce séminaire, les CCAF se proposent de vous faire part de leur expérience d'une passe inter-associative (avec Psychanalyse Actuelle, Insistance et d'autres analystes participants à titre individuel), qui se déroule depuis une vingtaine d'années.

Notre cheminement nous a conduits à des modifications du dispositif, tel, par exemple, une extension du témoignage indirect par l'introduction d'un rapporteur du travail du jury au coordonnant de la passe, mais aussi à une réflexion sur la nomination où ce qui nous a paru le plus essentiel n'était plus une nomination attachée à une personne, comme à l'EFP, mais celle d'un acte analytique où s'entendaient le passage à une jouissance Autre et le désir de l'analyste. Si bien que le dispositif de la passe devenait un lieu de recherche sur le désir de l'analyste et sa transmission.

Restent d'autres questions qui pourront être évoquées lors de ce séminaire et, en particulier, celle de la désignation des passeurs et du travail du jury. Nous concevons ce dispositif aussi comme une modalité de recherche sur la pratique des psychanalystes aujourd'hui et la transmission de la psychanalyse. À ce titre, il est susceptible d'intéresser tout analyste indépendamment d'une implication dans le dispositif de la passe.

– *Interventions prévues le samedi matin :*

Le cartel composé de : Nadine Collin, Jean-Michel Darchy, Yves Genin, Paolo Lollo, Baya Mebtouche, Jacques Nassif ; Xavier Fourtou; Jean-Pierre Van Eeckhout ; Radjou Soundaramourty; Albert Maitre ; le cartel Sotto La Mole ; Giovanni Callegari ; Stefania Guido ; Franco Quesito ; Annalisa Zachetti.

– *Le samedi après-midi :* travail en ateliers.

– *Le dimanche matin :* retour des rapporteurs des ateliers et discussion générale.

Le samedi 1^{er} décembre à 18 heures : un moment poétique
avec Chantal Danjou
et Yves-Jacques Bouin.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à adresser à

Michel Didierlaurent
3 place Michel-de-l'Hospital
63000 Clermont-Ferrand

NOM PRÉNOM

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

TÉLÉPHONE

Participation aux frais : 30 euros à régler :

- par chèque à l'ordre des CCAF,
- ou par virement sur le compte des CCAF :
IBAN : FR76 3007 6020 6110 1583 0020 077,
- ou sur place.

Repas du samedi midi (sur place) :

20 euros par chèque ou virement uniquement, avant le 20 novembre.

LIRE, VOIR, ENTENDRE



Lampedusa ou le passage de la mer

Gravures de Christine Gendre-Bergère

du 16 au 25 novembre 2018

tous les jours de 15h00 à 20h00



Association pour l'Estampe et l'Art Populaire
49 bis, rue des Cascades - 75020 Paris (M° Jourdain)
01 47 97 05 35 - www.estampe-artpopulaire.com

La puissance subversive de la psychanalyse

Aux Sources

Florent Gabarron-Garcia

Psychanalyse et subversion : voilà deux termes que l'on n'a pas idée d'associer, et pour cause. Les psychanalystes sont au mieux dépolitisés, au pire franchement réactionnaires, lorsqu'ils mettent leur savoir au service d'une cause homophobe ou qu'ils usent de leur autorité pour moquer la « régression infantile » qu'aurait été mai 68 et la « pulsion consummatrice » qui animerait les révolutions arabes. Pourtant, il n'en fut pas toujours ainsi. Florent Gabarron-Garcia, mon invité, est l'auteur d'un ouvrage décisif sur *L'héritage politique de la psychanalyse* (édition de la Lenteur, 2018). Comme l'indique le titre, à l'origine – l'Autriche des années 1920 – psychanalyse et socialisme furent étroitement associés. Freud encouragea à Berlin l'ouverture d'une polyclinique prodiguant des soins gratuits aux plus démunis. Il plaçait ses espoirs politiques dans le social-démocrate Viktor Adler, un proche d'Engels dont Trotsky dressa un portrait élogieux. Les premiers disciples de Freud – Sandor Ferenczi, Otto Fenichel, Hélène Deutsch – étaient de fervents partisans du socialisme, parfois dans sa version la plus radicale, révolutionnaire. Wilhelm Reich dénonçait la répression du désir par les normes bourgeoises conservatrices. L'Internationale psychanalytique copia son modèle de fonctionnement sur celui de l'Internationale communiste. Partout, à l'époque, la psychanalyse se préoccupait de justice sociale.

Par la suite, et dès les années 1930, la psychanalyse renia sa puissance subversive. Elle prit ses distances avec les affaires politiques, elle se lava les mains des iniquités du monde pour se replier sur le triptyque papa-maman-et-moi, elle mit au pilori les voix dissidentes, elle prêta mains fortes aux préjugés misogynes et homophobes et elle se satisfait de devenir une clinique bourgeoise réservée à qui détient les moyens de payer trois séances par semaine. C'est du moins ainsi qu'évolua la psychanalyse dominante. En parallèle, des traditions minoritaires restèrent fidèles à l'intention émancipatrice de départ. Pour les freudo-marxistes, l'émancipation individuelle (que prodigue la cure en libérant l'individu de sa névrose) ne prend sens qu'en complément d'une émancipation collective (que prodigue la révolution qui libère l'humanité de l'exploitation capitaliste). Pour le psychanalyste Jean Oury, qui fonda en 1953 la clinique de la Borde dans un château en ruine du Loir-et-Cher, il convenait, en plus de soigner les patients, de soigner l'institution soignante, c'est-à-dire de réformer le fonctionnement des établissements psychiatriques, afin d'en finir avec l'enfermement des psychotiques. Comme Oury, Gilles Deleuze et Felix Guattari refusèrent eux aussi de réduire le fou au statut de « loque autiste, séparée du réel et coupée de la vie ». L'analyste doit se mettre à son écoute, se laisser affecter par son délire. Cette nouvelle clinique ouvre la voix à une nouvelle théorie, qui découvre les dimensions politiques et sociales de l'inconscient, au lieu de réduire ce dernier au champ familial.

Cette contre-histoire de la psychanalyse est au cœur de l'ouvrage de Florent Gabarron-Garcia. Elle est rare, trop rare, et c'est pourquoi nous avons jugé nécessaire de lui consacrer une émission. On comprend alors qu'en renouant avec son héritage politique la psychanalyse contribue à subvertir le règne de la marchandise et de l'efficacité. Bon visionnage !

Manuel Cervera-Marzal

Accès à *Hors-Série* : pour 3 euros, vous vous abonnez pour un mois et avez accès à toutes les vidéos. Les émissions sont disponibles aussi au format mp3. <https://www.hors-serie.net/>

Sur France-Culture, le *Journal des idées* du mercredi 24 octobre 2018 aborde en cinq minutes la question suivante : « début et fin de la cure ». Pérec y est cité : « *Comme si ces mots qui me passaient par la tête allaient se loger derrière sa tête à lui (le psychanalyste) pour s'y enfouir à jamais, suscitant une boule de silence aussi lourde que mes paroles étaient creuses* », Denis Podalydès également : « *Il n'y a eu ni début ni fin ; bien avant la première séance, l'analyse avait déjà commencé, bien après la dernière séance, l'analyse se poursuit.* » Il y est également question d'*Une histoire érotique de la psychanalyse*, de Sarah Chiche, et de la question de la guérison.

www.franceculture.fr/emissions/le-journal-des-idees/le-journal-des-idees-du-mercredi-24-octobre-2018

Lors de nos échanges du 20 octobre, a été évoqué le livre de Philippe Réfabert *Comme si de rien*, paru aux éditions Campagne-Première.



Yves Willaert (Artiste)

Mardi 13 novembre 2018
à 20h30

Psychanalyste
Philippe Réfabert
Comme si de rien
Témoignage et psychanalyse
Campagne Première, 2018



Prix
Œdipe le Salon 2018

Stéphane Habib
Pour son livre
«Faire avec l'impossible»
Pour une relance du politique
Editions Hermann

Dîner et débat chez Delia KOHEN 40 bis rue Violet – Paris 15 (Participation 15€)
oedipelesalon@wanadoo.fr



A voir, un court film tiré de ce livre :

<http://accueilpour tous31.fr/wp-content/uploads/2015/09/La-petite-casserole-dAnatole.mp4>

Référence partagée avec nous par Madyne Debergues qui la tenait d'un ami.

AGENDA

17 et 18 novembre 2018	Coordination de l'I-AEP
1 ^{er} et 2 décembre 2018	Séminaire inter-associatif sur la passe
19 et 20 janvier 2019	AG statutaire des CCAF

BLOC-NOTES

Dominique Le Vaguerèse-Boltanski nous communique sa nouvelle adresse professionnelle et personnelle :
100 rue de Grenelle, 75007 Paris.

Les changements dans vos coordonnées sont à signaler à
Isabelle Dufresnoy-Spezia isabelle.dufresnoy@gmail.com

*Vos contributions à La Lettre des CCAF du mois de décembre sont à envoyer
pour le 5 décembre au plus tard à Claire Colombier
clairecolombierpro@gmail.com*